

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 43^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 3 Novembre 1966.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1967 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4181).

Affaires étrangères.

MM. Lepeu, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Mer, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires algériennes; Ribière, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Roux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations culturelles; Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles; Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.

M. Abelln.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 4200).

PRESIDENCE DE M. MARCEL MASSOT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1967 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1967 (n° 2044, 2050).

Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

AFFAIRES ETRANGERES

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).

- « Titre III: + 6.583.290 francs;
« Titre IV: — 15.681.537 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (Mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 38.500.000 francs;
« Crédit de paiement, 13.400.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 87.500.000 francs;
« Crédit de paiement, 59.920.000 francs. »

Le débat a été organisé comme suit:

Gouvernement, 2 heures 10 minutes;
Commissions, 1 heure 40 minutes;
Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 2 heures 30 minutes;
Groupe socialiste, 40 minutes;
Groupe du centre démocratique, 35 minutes;
Groupe communiste, 25 minutes;
Groupe du rassemblement démocratique, 25 minutes;
Groupe des républicains indépendants, 20 minutes;
Isolés, 10 minutes.

La parole est à M. Lepeu, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Bernard Lepeu, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, le budget des affaires étrangères que j'ai l'honneur de rapporter aujourd'hui devant vous se traduit dans les chiffres par une augmentation de plus de 503 millions de francs des dépenses ordinaires et de 70 millions des dépenses en capital.

Toutefois je vous fais remarquer tout de suite que cette majoration est imputable pour la plus grande part, soit plus de 421 millions de francs, à l'intégration au budget des affaires étrangères de celui des affaires algériennes qui était rattaché aux services du Premier ministre. Le rapporteur en était notre collègue Prioux dont je rappelle ici la compétence et la sûreté de jugement et auquel je rends hommage pour le travail accompli les années précédentes, travail que je vais m'efforcer de continuer aujourd'hui dans le cadre du présent budget.

En effet, les modifications intervenues dans la composition du Gouvernement en janvier dernier ont entraîné la suppression du ministère de la coopération, transformé en secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération et celle du secrétariat aux affaires algériennes, transformé en secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires algériennes.

Je n'ai pas à m'étendre sur le budget de la coopération qui a fait l'objet d'une étude spéciale de notre collègue Voisin, ni sur les activités plus particulières du ministère des affaires étrangères qui feront l'objet du rapport de M. Claude Roux.

Il m'incombe en revanche de rapporter sur l'ensemble du budget des affaires étrangères y compris l'Algérie.

Aussi, si vous le voulez bien, je traiterai d'abord du budget des affaires étrangères proprement dit et, dans une seconde partie, du budget plus particulier de l'Algérie qui en est partie intégrante mais auquel, en raison de la fusion intervenue cette année, il convient d'accorder une attention d'autant plus spéciale qu'il soulève encore des problèmes très importants qui n'ont reçu à ce jour que des solutions d'attente.

Donc en ce qui concerne plus particulièrement les affaires étrangères, j'observe d'abord que les crédits des services diplomatiques marquent une progression de 109 millions de francs, soit 15,6 p. 100. Cette augmentation est surtout imputable aux mesures acquises qui comprennent l'incidence des revalorisations des traitements de la fonction publique, pour 4.600.000 francs et l'ajustement des contributions de la France aux organisations internationales, soit 94.500.000 francs.

Les mesures nouvelles sont limitées. Les moyens nécessaires aux actions jugées prioritaires ont été dégagés par la réduction des dépenses consécutives aux diminutions des effectifs en Afrique du Nord et par des économies résultant de l'intégration du budget des affaires algériennes.

De plus, nous pouvons noter une réduction de 15 millions de francs du programme d'aide militaire au Maroc.

Les crédits ouverts par ce budget constituent la suite logique des efforts entrepris par les budgets précédents dans différents domaines.

Ainsi, ce budget concourt à renforcer les crédits — soit 338.000 francs — du service central d'état civil des Français à l'étranger, installé à Nantes, et à dégager les sommes nécessaires à la rémunération d'agents affectés à l'agence comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

A cette occasion, il faut signaler en le regrettant que n'ait pas encore été entreprise la mise au point, cependant prévue, des registres d'état civil d'Algérie. Nous avons particulièrement insisté dans nos rapports de l'an dernier. Une action urgente est certainement nécessaire dans ce domaine.

Une deuxième série de mesures consiste à doter nos services à l'étranger de moyens accrus, soit 8.300.000 francs, pour le financement d'actions nouvelles. Il s'agit plus spécialement de l'aménagement de notre représentation diplomatique et consulaire, du renforcement de la sécurité des postes à l'étranger et des mesures intéressant la situation du personnel, particulièrement le logement.

En ce qui concerne l'aménagement de la représentation diplomatique et consulaire, nous remarquons notamment la création d'une nouvelle ambassade à Oulan-Bator, en Mongolie extérieure. Mes chers collègues, vous avez pu apprendre ces derniers jours l'arrivée de l'ambassadeur de ce pays, à qui l'Assemblée nationale voudra certainement, par ma voix, souhaiter la bienvenue en France.

Figurent également au budget la création ou la transformation d'emplois intéressant le consulat de la Valette à Malte, celui de Port-Louis à l'Ile Maurice et celui de Singapour.

Nous nous bornerons une fois de plus à souligner le problème de la coordination de l'action de nos représentants à l'étranger dont une très timide esquisse a été faite cette année. Mais votre rapporteur estime qu'il existe certainement d'autres solutions propres à accroître l'efficacité de cette action, sans pour autant surcharger le budget.

Un crédit de trois millions de francs est prévu en 1967 pour la poursuite du programme qui tend à renforcer la sécurité de nos postes à l'étranger. Il s'agit d'assurer le gardiennage de certains postes diplomatiques ou consulaires, en ne recourant qu'exceptionnellement à des agents de nationalité étrangère, et de renforcer les services du secret et du chiffre.

Enfin, quant aux personnels à l'étranger, une mesure très importante à intervenir prévoit un nouveau projet de statut du corps diplomatique et consulaire, mesure qui fait actuellement l'objet de négociations avec les administrations compétentes.

Innovation importante : les paiements des personnels à l'étranger seront désormais effectués en francs librement convertibles et les augmentations applicables à la fonction publique sur le territoire métropolitain bénéficieront, dans les mêmes conditions, aux agents en poste à l'étranger. En outre, une grille d'indemnités de résidence permettra de tenir compte de la situation locale et de supprimer les anciens coefficients de correction.

Enfin, l'effort très important d'investissements immobiliers mis en œuvre depuis plusieurs années par le ministère des affaires étrangères sera continué en 1967.

En 1966, l'Etat est désormais propriétaire de plus de la moitié de nos résidences diplomatiques et consulaires, de 55 p. 100 des bâtiments où sont installés les bureaux de nos chancelleries, et au cours des cinq dernières années, plus de 250 logements de fonction ont été construits, aménagés ou loués.

Le programme immobilier prévu pour 1967 figure en détail dans mon rapport écrit, de même que le programme des locations à l'étranger ; je n'insisterai donc pas.

En revanche, je me dois de relever la continuité de l'effort du ministère des affaires étrangères, visant la dotation des services d'information et de presse, qui passe de plus de 24 millions à plus de 26 millions de francs. S'y ajoute une dotation de 2 millions de francs prévue au budget de l'équipement et qui concerne l'extension du réseau radiotélétype.

Dans ce domaine, le dispositif pour l'Amérique latine est entré en fonctionnement à la fin de 1965. En 1966 ce très important moyen de communication, qui permet d'adresser à nos postes une source quotidienne d'informations, fonctionnera avec les postes d'Amérique, d'Europe et du Moyen-Orient.

Les ajustements de crédits prévus en 1967 nous permettent d'arriver maintenant à certains résultats ; mais là encore, les sommes ainsi dégagées sont loin d'atteindre celles de plusieurs autres nations étrangères, et représentent encore le quart de celles consacrées à cet usage par la Grande-Bretagne et la moitié de celles dépensées par l'Allemagne. Il est donc certain qu'il y a encore à faire dans ce domaine, si délicat, et cependant si important vis-à-vis de l'opinion publique des pays du monde entier.

Dans mon rapport de l'an dernier, je m'étais étendu assez longuement sur l'importance des contributions internationales tant obligatoires que bénévoles payées par la France.

Il y a lieu de noter, au titre des contributions obligatoires, un crédit supplémentaire de 94 millions de francs, ce qui portera le montant total des participations françaises à plus de 350 millions de francs. Les ajustements relatifs aux contributions dites bénévoles sont de moindre importance et entraîneront une dépense supplémentaire de 1.600.000 francs environ.

Je veux seulement marquer mon accord et celui de la commission des finances sur l'action du Gouvernement qui a tenté de toutes les manières possibles de limiter l'importance de l'augmentation de ces contributions.

Mais nous ne sommes pas seuls dans ces organismes, où une majorité décide. Il n'est pas question de remettre en cause l'intérêt de ces actions multilatérales. Le ministère des affaires étrangères — et l'Assemblée nationale l'approuvera — a déjà rappelé devant les organismes internationaux la nécessité d'une gestion financière sérieuse, et d'une juste appréciation de leurs moyens et de leurs rôles, que nous sommes d'ailleurs loin de mésestimer.

Là se borneront mes explications sur le budget des affaires étrangères. Je consacrerai maintenant la seconde partie de mon exposé à l'Algérie.

L'intégration budgétaire des affaires algériennes aux affaires étrangères sera effective en 1967. Elle est l'aboutissement de l'évolution de nos rapports avec la République algérienne. Les rapports qu'entretient l'Algérie avec la France sont devenus un élément de notre politique étrangère et doivent être gérés dans un ensemble. Au surplus, l'intégration des services algériens au sein des services diplomatiques traditionnels est à l'origine d'économies de gestion importantes.

Ainsi, il convient de remarquer que s'il avait conservé son autonomie, le budget des affaires algériennes serait pour 1967 en diminution de plus de 60 millions de francs. Les effectifs des affaires algériennes passeront de 130 agents à 78 compte tenu du transfert de 32 d'entre eux au ministère des finances.

Notre collègue Prioux a analysé très exactement l'année dernière quelle avait été l'évolution des rapports de l'Algérie avec la France. Depuis, l'Algérie signait avec la France, en mai 1966, un important accord de coopération technique et culturelle. Mais le règlement du contentieux franco-algérien, dont l'examen avait été entrepris à Paris depuis le 10 mars 1966 et pendant plus d'un mois, ne devait finalement pas aboutir.

Bien plus, le 10 mai dernier, le gouvernement algérien décidait de nationaliser toutes les exploitations minières françaises encore en activité en Algérie et déclarait « biens de l'Etat » tous les biens dits « vacants » ayant appartenu à des Français.

Le Gouvernement français éleva alors une très énergique protestation auprès des autorités algériennes et réclama l'octroi d'une indemnité équitable aux propriétaires français ainsi spoliés.

Pourtant, à aucun moment le principe même de la coopération algérienne n'a été remis en question et ceci, particulièrement, pour trois raisons qui paraissent à votre rapporteur parfaitement valables.

La première est la permanence d'intérêts français importants en Algérie ; la deuxième est le volume des échanges commerciaux entre les deux pays ; la troisième est l'intérêt que représente tant pour la France que pour le monde et surtout pour l'Afrique la consolidation politique et économique du jeune Etat algérien.

La nationalisation de l'ensemble du secteur agricole en Algérie a totalement fait disparaître les propriétaires ruraux français, cependant que les biens immobiliers ne devraient plus représenter plus de 10.000 à 12.000 logements sur 220.000 environ. En revanche, les intérêts français sont restés relativement importants dans les secteurs industriels et commerciaux en dépit des nationalisations et des confiscations. Environ 300 entreprises industrielles allant du petit atelier à l'usine d'assemblage de matériel roulant continuent leur activité, et on évalue à 1.770 le nombre des entreprises commerciales encore en activité.

En ce qui concerne nos échanges extérieurs, l'Algérie est demeurée en 1965 notre cinquième fournisseur, mais a rétrogradé, dépassée par les Etats-Unis, au sixième rang de nos clients avec un chiffre d'importations de 2.811 millions de francs et un chiffre d'exportations de 2.526 millions. Il convient cependant de remarquer que les exportations de pétrole brut constituent plus de la moitié des ventes de l'Algérie. En résumé, le déficit de la balance commerciale de l'Algérie est de l'ordre de un milliard de dinars, que les autres ressources de la balance des paiements, parmi lesquelles le revenu des travailleurs algériens en France, ne parviennent pas à compenser.

C'est dans ce cadre qu'est actuellement conçue l'aide de la France à l'Algérie. Jusqu'en 1962, le montant de la contribution de la France à l'aide à l'Algérie s'élevait à mille millions de francs environ ; les crédits ont été fixés à 1.060 millions pour 1963 et à 997 millions pour 1964. Sur ces crédits, 200 millions de francs ont été retenus en 1963 pour faire face à certaines mesures de socialisation, conformément aux accords des 1^{er} mai et 10 novembre 1963 ; en 1964, une somme de 110 millions a été retenue pour rembourser les frais cultureaux aux agriculteurs dont l'exploitation a été nationalisée le 1^{er} octobre 1963 ; en 1965, l'aide française a été ramenée à 701 millions, principalement en raison de l'attitude de l'Algérie à l'égard de certains intérêts français.

En 1966, l'aide française se compose : en premier lieu, d'une aide industrielle de 200 millions, accordée à la suite de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures ; en second lieu, d'une contribution au développement de l'Algérie se montant à 415.530.000 francs, somme qui comprend une aide économique de 280 millions et un crédit de 135.530.000 francs destinés à la coopération technique et culturelle.

En 1967, l'aide économique sera ramenée à 242.470.000 francs, en diminution de 13,4 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Cette diminution est justifiée par l'apurement progressif des engagements antérieurs de la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie, la C. E. D. A. De toute façon, cette réduction ne porte pas atteinte à la bonne exécution des engagements pris par le Gouvernement français pour un achèvement de la division « fonte » du complexe sidérurgique de Bône et, en juillet 1966, pour l'équipement de la télévision algérienne.

De plus, en 1967, le chapitre 68-82 sera doté, comme pour 1966, d'une autorisation de programme de 40 millions de francs et de crédits de paiement d'un égal montant en exécution des accords passés sur les hydrocarbures.

Je rappelle que le prêt de 160 millions et les crédits fournisseurs garantis par la C. O. F. A. C. E. prévus par les mêmes accords seront affectés à des projets intéressants le développement de l'Algérie. Ces fonds, qui serviront à payer les matériels et les services français et algériens, seront versés, à la suite d'un commun accord, à l'organisme de coopération industrielle — l'O.C.I. — à qui le gouvernement algérien a soumis, en juin dernier, trente et un projets. Ceux-ci doivent être examinés actuellement ; ils sont d'ailleurs très variés puisqu'ils concernent, par exemple, un gazoduc, une cimenterie, des usines pour l'industrie alimentaire, un complexe balnéaire et même un plan d'aménagement touristique du Sahara.

Cela dit, il n'en reste pas moins qu'en Algérie, comme en Tunisie et au Maroc, ainsi qu'en Egypte, un certain nombre d'intérêts français ont été compromis par des décisions unilatérales prises par ces pays.

En 1966, la situation des biens français en Egypte a connu un progrès très important après la signature de la convention du 28 juillet. Celle-ci a eu pour objet de régler définitivement le sort des biens français frappés par les mises sous séquestre et par les expropriations intervenues à la suite des événements de Suez, ainsi que par les nationalisations décidées postérieurement aux accords de Zurich. Cette convention doit entrer en application dès que les procédures constitutionnelles, en vigueur dans chacun des deux pays, auront pu être appliquées.

Nul plus que votre rapporteur ne peut se féliciter d'un tel résultat qu'il espère fermement voir déboucher sur des réalisations concrètes. Il a tenté, dans la mesure de ses moyens, de faciliter la solution du problème, au cours d'un voyage au Caire, en mars 1965, qui avait justement pour but l'étude du contentieux franco-egyptien. Grâce à la clairvoyance et à l'appui de notre ambassadeur au Caire, M. Jacques Roux, il a eu la possibilité d'évoquer tous ces problèmes et de les étudier avec les responsables français et égyptiens. Le docteur Mohamed Labib Shokeir, ministre de l'économie de la République arabe unie, a, de son côté, incité les services égyptiens à apporter leur bonne volonté et leur concours à ce travail. Le résultat final est en grande partie leur œuvre et ils doivent en être félicités sincèrement.

Il serait vraiment intéressant et utile pour notre pays qu'une telle entreprise soit menée à son terme et qu'elle serve de modèle aux autres pays du Maghreb, où des contentieux existent encore, au Maroc, en Tunisie et en Algérie, en particulier.

L'importance des décisions prises par l'Algérie dans le cadre de sa politique de socialisation a cruellement pesé sur les intérêts de la France et de nos compatriotes. Ces mesures sont trop importantes et trop connues pour que je m'étende sur elles d'une façon détaillée. Sans préjuger pour autant les actions et les décisions qui devront être entreprises ou prises dans les autres domaines, je bornerai mon étude aux cas où le gouvernement algérien s'est engagé à indemniser les victimes des mesures de nationalisation qu'il décidait.

En ce qui concerne les manufactures de tabac et allumettes, le gouvernement algérien a versé un acompte de 300.000 francs à un compte bloqué. Pour les autres entreprises, il n'a donné aucune suite à ses engagements, en particulier à l'égard des entreprises de transports qui, à la demande des autorités algériennes, avaient accepté, après leur nationalisation, de fournir une aide technique en cadres métropolitains et de former à son profit des hommes capables d'assurer la bonne marche de l'affaire.

Le Gouvernement algérien a accepté de passer avec les intéressés des conventions fixant les conditions d'attribution des indemnités qui leur étaient dues. Bien que de telles conventions aient été passées et que, bien souvent, des études aient été effectuées par les experts et les techniciens algériens et leurs conclusions acceptées par un ministre algérien, le Gouvernement algérien n'a pris aucune mesure susceptible d'aboutir à une exécution de ces engagements.

Il est donc normal de se demander si, en présence de tels manquements aux engagements destinés à compenser, au moins en partie, le préjudice subi par nos entreprises et nos ressortissants, il ne conviendrait pas une fois de plus de retenir sur les fonds d'aide qui doivent être versés à l'Algérie, une provision au bénéfice de nos compatriotes, ainsi que cela a été décidé à deux reprises, en accord d'ailleurs avec le Gouvernement algérien.

Le Gouvernement français se doit sans aucun doute de respecter ses engagements, mais il se doit également de demander, voire d'exiger de ses partenaires, une attitude similaire.

M. René Ribière, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Bernard Lepeu, rapporteur spécial. Il importe de rappeler que l'indemnisation des Français spoliés de leurs biens en Algérie incombe à l'Etat algérien, tant en vertu des règles du droit international que des dispositions des accords d'Evian.

L'article 12 de la déclaration de principe relative à la coopération économique et financière dispose en effet :

« L'Algérie assurera, sans aucune discrimination, une libre et paisible jouissance des droits patrimoniaux acquis sur son territoire avant l'autodétermination. Nul ne sera privé de ses droits sans indemnité équitable préalablement fixée. »

Ainsi le problème de l'indemnisation par l'Algérie des biens confisqués ou nationalisés demeure entier.

Cependant, à la question de savoir s'il est opportun de maintenir une aide économique à l'Etat algérien, votre commission des finances vous propose de donner, cette année encore, une réponse affirmative, pour les trois raisons précédemment citées : permanence d'intérêts français en Algérie, maintien des échanges commerciaux dans les deux sens à un niveau relativement élevé, vœu d'aider l'Algérie à consolider son régime tant politique qu'économique, sous réserve toutefois que la coopération économique et financière s'effectue entre partenaires véritables, conscients, l'un et l'autre, de leurs obligations et de leurs engagements. Il appartient à la France, pour faire respecter ses droits et ceux de ses ressortissants, d'utiliser les moyens financiers à sa disposition sans remettre en cause, ni sa bonne volonté, ni même sa volonté de coopération.

Pour terminer, votre rapporteur a cru bon, dans une annexe de son rapport écrit, de faire le point sur les négociations qui sont actuellement menées par la France, la Communauté économique européenne, les Etats-Unis et bien d'autres pays, dans le cadre du G. A. T. T., et que l'on appelle le *Kennedy round*.

Que ces négociations aient des résultats positifs ou négatifs, elles décideront sans aucun doute de l'évolution du commerce mondial pour les trente ou cinquante années à venir. C'est pourquoi il m'a paru bon de vous informer à leur sujet.

Mesdames, messieurs, c'est sous le bénéfice de ces observations que votre commission des finances vous propose d'adopter les crédits du ministère des affaires étrangères pour 1967, qui vous sont aujourd'hui présentés. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Mer, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires algériennes.

M. Jacques Mer, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, pour l'année 1967, les crédits affectés à la coopération économique, d'une part, à la coopération culturelle et technique, de l'autre, avec l'Algérie, sont intégrés dans le budget des affaires étrangères, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de rubrique séparée pour les affaires algériennes en particulier. Telle est, le rapporteur spécial de la commission des finances vous l'a dit, la conséquence de la réforme des structures décidée au niveau gouvernemental en janvier 1966.

Si la commission des affaires étrangères a estimé nécessaire un examen particulier des crédits destinés à l'Algérie au sein du budget des affaires étrangères, c'est, malgré cette fusion, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, nous arrivons à la fin d'une législature qui a commencé peu après les accords d'Evian et qui a inauguré la politique de coopération avec l'Algérie. Il était donc tout à fait normal de dresser un bilan de cette politique, des moyens employés et des résultats obtenus.

Ensuite, au moment où le quai d'Orsay prend en main la gestion de l'aide à l'Algérie, il n'était pas inutile de voir ce que représentaient cette aide par rapport aux crédits globaux dont

dispose le ministère des affaires étrangères. De cette comparaison, en effet, peuvent naître des suggestions précieuses quant à l'évolution future de notre politique en Algérie.

Je ferai d'abord deux remarques générales sur l'évolution des crédits affectés depuis quelques années à la coopération avec l'Algérie.

Comme M. Lepeu le soulignait il y a quelques instants, les crédits de 1967 sont en très nette diminution, non seulement par rapport à l'année 1966, mais encore pas rapport aux cinq premières années de coopération.

Par rapport à 1966, le montant de l'enveloppe descend de 630 millions à 570 millions environ. Mais, si on prend les chiffres des années précédentes, la baisse est encore plus éloquente, puisque les crédits de coopération avec l'Algérie représentaient quelque chose comme 715 millions en 1965, 1.000 millions, soit 1 milliard, en 1964 et 1.100 millions en 1963.

Pourquoi cette baisse ?

D'une part, la diminution de l'aide à l'Algérie traduit dans les faits une certaine volonté de « redéploiement » de notre aide extérieure aux pays en voie de développement.

Je ne suis pas totalement d'accord, d'ailleurs, dans ce domaine, avec mon collègue M. Deniau. Si on observe les crédits destinés à l'Afrique du Nord, on constate qu'ils stagnent ou qu'ils baissent, mais par rapport à l'ensemble des crédits destinés aux pays en voie de développement, la part qui leur est réservée, si on tient compte évidemment de l'Algérie, est en très nette diminution.

D'autre part, depuis 1962 on a procédé à une double adaptation de notre politique d'aide à l'Algérie. Celle-ci s'est d'abord adaptée aux événements et, notamment, à la conjoncture politique et au comportement du Gouvernement algérien.

Notre politique est devenue ensuite plus rationnelle, plus sélective, mieux organisée.

En 1962, il s'agissait avant tout de dépanner l'Algérie, de faire en sorte que sa machine administrative fonctionne tant bien que mal, de faire en sorte aussi que la machine économique, malgré le départ des Français, ne connaisse pas une solution de continuité et que là aussi, tant bien que mal, l'Algérie puisse vivre au moins « au minimum vital » sur le plan économique et social.

Des résultats dans ce domaine ont été obtenus

Ce qui devait être fait a été fait et bien fait. On peut dès lors élaguer certains crédits et procéder à une distribution plus rationnelle de notre aide à l'Algérie.

C'est ce dont on se rend compte si l'on observe les deux principales têtes de chapitre : l'aide pour la coopération culturelle et technique, la coopération économique.

Coopération culturelle et technique d'abord.

Les effectifs sont en très nette diminution. Nous avions quelque 15.000 coopérateurs techniques en 1962 et nous en avons moins de 3.000 en octobre 1966. Nous avions quelque 11.000 enseignants en 1962 ; nous n'en avons plus que 7.300 en octobre 1966. Là, la baisse est évidemment moins importante, mais dans le domaine de l'enseignement nous devons poursuivre notre action pendant quelque cinq, dix ou vingt ans si l'on veut que l'objectif visé, c'est-à-dire le maintien d'une place privilégiée pour la langue française et la formation de cadres habitués à penser et à parler en français, soit pleinement atteint.

Nous avons réduit les effectifs en procédant à des élagages rationnels. Nous avons retiré nos coopérateurs des fonctions d'autorité et des fonctions de gestion directe. Nous avons par ailleurs, petit à petit, éliminé les coopérateurs de qualité médiocre pour nous en tenir à une coopération de haute qualité, une coopération sélective.

Je tenais dans ce domaine à rendre hommage à la politique mise en pratique par le secrétariat d'Etat durant toute la durée de son existence.

Si cette politique a porté ses fruits, il n'en reste pas moins que des problèmes se posent encore en matière de coopération culturelle et technique.

Il s'agit d'abord du statut de nos coopérateurs et du rôle qu'ils jouent en Algérie. Certes, les négociations franco-algériennes dont on a fait état tout à l'heure, ont au moins eu un résultat : la signature d'une convention de coopération qui, en avril 1966, a donné à nos coopérateurs un grand nombre de garanties et leur a même apporté des améliorations quant à leur situation aussi bien sur le plan fiscal que sur le plan social.

Il n'en reste pas moins, monsieur le ministre, que la situation de nos coopérants en Algérie laisse encore à désirer sur un certain nombre de points. La comparaison des traitements que l'on offre en Algérie avec ceux qu'on peut offrir dans d'autres pays d'Afrique crée, petit à petit, une défaveur à l'égard de l'Algérie et on risque de n'avoir plus pour l'Algérie que des candidats de seconde ou de troisième qualité.

Il serait à mon avis mauvais de ne pas remédier à cet état de chose. Certes le nombre même de nos coopérants en Algérie fait que le ministère des finances pourra opposer une barrière financière à toute amélioration de situation.

Je me permets néanmoins de vous jeter un cri d'alarme. Si nous voulons que la coopération française en Algérie soutienne la comparaison avec les coopérations étrangères — en particulier avec les coopérations venant des pays de l'Est — encore faut-il que nous puissions offrir à nos fonctionnaires, à nos techniciens et à nos ingénieurs qui vont là-bas une situation en rapport avec les difficultés qu'ils rencontrent et en rapport avec leurs responsabilités.

Il y va, je le répète, de l'avenir de cette coopération qui, de plus en plus, ne doit pas être une coopération « bouche trous », comme elle l'était obligatoirement en 1962, mais une coopération de qualité, faisant appel à des coopérants d'un très haut rang administratif ou économique, afin de permettre à l'Algérie de se donner des structures valables et durables dans les différents domaines.

L'appel aux militaires du contingent auquel je ne ferai qu'une allusion a certes permis de résoudre certains problèmes, mais ce n'est pas une panacée, pour la bonne raison que, quelle que soit leur valeur — elle est souvent très grande — ces militaires sont jeunes, inexpérimentés. Par conséquent, on ne peut pas — comme on l'a fait parfois un peu rapidement — leur donner certains postes de responsabilité, où ils ne pourraient agir avec une pleine efficacité que s'ils avaient plus d'expérience et s'ils étaient mieux encadrés.

Pour en terminer avec la coopération culturelle et technique, je parlerai de l'office universitaire pour l'Algérie.

Certes, cet office n'entre pas à proprement parler dans le cadre de la coopération culturelle, puisque son but était de scolariser les enfants des familles françaises ou des coopérants français en Algérie mais, de plus en plus, il déborde sur sa mission première, de plus en plus il scolarise de jeunes Algériens et, dans bien des cas, les enfants des familles dirigeantes de l'Algérie actuelle, qui demandent à y entrer. Il serait nuisible, là encore, d'apporter trop de restrictions de crédits au fonctionnement de cet organisme qui rend d'innombrables services quant au maintien de la langue française, de la présence française et d'un enseignement français de qualité en Algérie.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de continuer à donner à cet organisme des moyens correspondant à sa mission, car il s'agit là d'une des meilleures formes de notre présence sur cette terre.

La coopération économique et financière n'appelle pas de ma part de longs développements. M. le rapporteur spécial a longuement traité cette question.

Nous disposerons de 443 millions de francs en 1967 contre 480 millions de francs en 1966. Ces crédits sont raisonnables, compte tenu du développement économique actuel de l'Algérie et aussi du fait que, le plan de développement algérien n'étant pas encore parfaitement tracé, tout apport complémentaire de capitaux risquerait de porter à faux.

Comme la commission des finances et la commission des affaires étrangères en ont souvent émis le vœu, la part réservée à l'aide libre est en diminution sensible par rapport à l'année dernière.

L'aide libre atteindra 100 millions de francs en 1967 contre 120 millions en 1966, 200 millions en 1965 et contre des chiffres plus élevés au cours des années précédentes. Nous arrivons certainement là à une sorte de minimum incompressible. Il n'en reste pas moins que la diminution de cette aide libre, qui était sans doute nécessaire au départ de notre politique de coopération, traduit, là encore, un souci d'adaptation et de rationalisation auquel nous tenons à rendre hommage.

Quant à l'aide liée, aussi bien celle qui est accordée en application des accords pétroliers que celle qui est inscrite au chapitre 42-25, elle servira ou à apurer les anciens programmes qui avaient été lancés avant l'indépendance, ou à permettre l'installation en Algérie d'industries qui, d'une manière ou d'une autre, serviront l'économie française. Je pense,

par exemple, aux industries pétrochimiques qui pourraient être créées avec l'appui de firmes françaises, ou encore aux marchés que nous avons obtenus pour l'équipement de la radio-diffusion-télévision algérienne et qui, il faut bien le reconnaître, représentent des bénéfices substantiels pour notre économie.

J'en ai terminé, monsieur le ministre, avec l'examen de ces crédits. En conclusion, je présenterai quelques brèves observations.

Depuis quelques années, votre commission des affaires étrangères n'a pas méconnu l'intérêt qu'il y avait à poursuivre une politique d'aide à l'Algérie. Les engagements que nous avons pris à Evian, et qui, du côté de nos partenaires, n'ont pas toujours été tenus, mais qui représentaient pour nous une obligation morale, les engagements que nous avons renouvelés l'an dernier lors de la signature des accords sur les hydrocarbures, nous ont imposé un certain montant d'aide économique, culturelle et technique auquel nous ne nous refusons pas, car il y va non seulement de l'avenir de l'Algérie, mais encore de la permanence de nos liens avec elle. On disait très justement tout à l'heure que si l'Algérie reste notre cinquième client et notre sixième fournisseur, c'est en bonne partie parce que nous avons, au moment où la rupture aurait pu se faire, maintenu des liens économiques très étroits et poursuivi une politique d'aide économique à un certain niveau. L'intérêt que notre pays a de voir l'Algérie devenir une nation dotée des structures d'un Etat moderne ayant un développement économique cohérent est également un facteur dont nous ne mésestimerions pas la valeur lorsque nous apprécions les raisons de continuer dans cette voie. Le prestige, enfin, que rapportent à la France, tant auprès du tiers monde qu'à l'O. N. U., l'établissement et le maintien de relations de coopération et d'amitié entre un ancien pays colonisateur et un pays naguère colonisé, un pays industriel et un pays en voie de développement, un pays à régime libéral et un pays à régime socialiste : voilà encore un argument qui vient peser lourd dans la balance, si l'on songe notamment à la position internationale de la France que nous n'avons pas le droit de compromettre par des gestes d'humeur envers tel ou tel de nos partenaires.

Il n'en reste pas moins que nous avons connu, depuis 1962, de graves désillusions. M. le rapporteur spécial de la commission des finances énumérât il y a quelques instants les spoliations dont ont été victimes les intérêts français. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

Je sais qu'au lendemain du drame algérien, du traumatisme qui a suivi l'accession de l'Algérie à l'indépendance, il était fort difficile pour ce pays de trouver son point d'équilibre et d'avoir une attitude parfaitement rationnelle dans ses rapports avec l'ancien colonisateur. Nous ne l'ignorons certes pas. Nous avons été néanmoins bien souvent déçus par le comportement de l'Algérie.

Bien plus, au cours de l'année 1966, l'échec des négociations, lesquelles avaient été engagées à la demande de ce pays, et les gestes quelque peu inconsiderés du nouveau chef de l'Etat algérien, qui, en mai 1966, a semblé chausser les bottes de son prédécesseur, ont accru nos désillusions.

La sagesse et la raison semblent avoir repris le dessus de l'autre côté de la Méditerranée. Depuis cinq ou six mois, notre partenaire multiplie les gestes de détente et les mesures prises inconsidérément semblent même regrettables par ceux qui les ont naguère prises, pour satisfaire une opinion intérieure mal éclairée ou encore pour maintenir un équilibre entre tendances rivales au sein d'un gouvernement sans doute peu sûr de sa survie.

Nous savons tout cela et nous espérons que les gestes auxquels je viens de faire allusion seront suivis d'autres gestes. Nous espérons notamment que les engagements que le gouvernement algérien a pris à l'égard du Gouvernement français et des intérêts français nommément désignés seront respectés et que les promesses seront tenues.

Je sais ce que cela représente pour l'économie algérienne. Je sais les difficultés qu'il y a à résoudre un contentieux évidemment très lourd pour un pays neuf comme l'Algérie, qui n'est indépendant que depuis quatre ans.

Néanmoins, si l'on veut que dure la politique de coopération que nous avons amorcée dans des circonstances dramatiques et poursuivie malgré bien des désillusions, si l'on veut que l'amitié entre les deux pays subsiste, encore faut-il que notre partenaire soit pleinement conscient des devoirs qu'elles impliquent.

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour obtenir que l'Algérie soit un peu plus raisonnable. Nous savons

que les discussions seront difficiles. Mais certains exemples passés prouvent que l'on n'a pas le droit de s'abandonner à l'impatience et à la mauvaise humeur.

Dans cette perspective d'une politique de coopération mieux adaptée à nos moyens — il ne faut pas oublier que l'aide à l'Algérie représente seulement un deux-centième du budget total de l'Etat — mieux adaptée aussi à ses fins et appliquée plus rationnellement et dans l'espoir d'un avenir meilleur et plus détendu entre les deux pays, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés à la coopération avec l'Algérie. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Ribière, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. René Ribière, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, après M. Mer qui vient de vous soumettre, avec un zèle passionné, les crédits affectés aux rapports entre la France et l'Algérie et mon docte collègue, M. Lepeu, qui, au nom de la commission des finances, vous a présenté un exposé exhaustif des caractéristiques générales du budget des affaires étrangères, je me bornerai, au risque de vous paraître très prosaïque et terre à terre — c'est la huitième année que je rapporte ce budget au nom de la commission des affaires étrangères et j'ose espérer que ce ne sera pas la dernière (Sourires) — à appeler votre attention sur des problèmes auxquels traditionnellement cette commission attache beaucoup d'importance, à savoir le problème du personnel du département et celui de la direction des services de presse et d'information.

Le régime des rémunérations des agents en poste a fait l'objet d'une réforme complète dont la commission des affaires étrangères se félicite et dont l'économie est la suivante :

D'une part, les traitements de base des personnels en service à l'étranger ont été fixés en fonction du niveau des traitements bruts annuels des fonctionnaires en service en France métropolitaine, les augmentations de traitement allouées à ces derniers devant désormais être automatiquement applicables aux émoluments de base des agents servant à l'étranger. Dans le régime antérieur, les traitements de grade des agents en poste étaient « gelés » sur la base de leur niveau à la date du 1^{er} mai 1949, l'évolution de ces traitements n'étant prise en considération que de façon théorique par le jeu d'une compensation d'un montant équivalant au total constitué par les traitements de grade nouveaux et les indemnités de résidence.

D'autre part, une « grille » d'indemnités de résidence dont les taux sont déterminés en tenant compte de la suppression des coefficients de correction a été instituée. Ce barème doit être affecté du même pourcentage d'augmentation que les traitements de grade dans les pays où le coût de la vie évoluera dans des proportions semblables à son évolution en France. Il en sera de même dans les pays où la comparaison entre l'augmentation du coût de la vie et la dévaluation de la monnaie locale fera apparaître une diminution de pouvoir d'achat d'un pourcentage voisin de l'augmentation du coût de la vie en France pendant la même période. Dans les autres cas, l'indemnité de résidence deviendra l'élément régulateur qui permettra de suivre l'évolution du coût de la vie dans les différents pays étrangers.

Enfin, sera payée en francs convertibles la totalité des rémunérations servies dans les pays extérieurs à la zone franc. Les agents n'auront ainsi plus à subir, comme actuellement dans de nombreux pays, les fluctuations des monnaies locales.

Outre les simplifications considérables qui résulteront d'un tel système sur le plan de la gestion comptable et administrative du fait, notamment, des mesures adoptées en ce qui concerne la référence aux traitements de grade métropolitains et la suppression des index de correction, le nouveau régime envisagé comporte pour les agents, indépendamment des avantages — évolution automatique des rémunérations de grade en fonction des revalorisations du point 100 ou de l'ouverture de l'éventail hiérarchique, rôle régulateur des nouvelles indemnités de résidence pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie à l'étranger, paiement en francs convertibles — qui résultent de l'économie même de ce régime, un certain nombre d'améliorations qui sont liées à l'inclusion dans les textes en préparation de dispositions plus favorables concernant notamment : le régime des majorations familiales les taux étant fixés en coefficients et une majoration étant prévue pour enfants de plus de dix ans ; le régime des appels par ordre, aucune réduction de rémunération n'étant opérée pendant les quinze premiers jours d'appel par ordre ; les rémunérations de congé.

Votre commission des affaires étrangères tient à marquer sa vive satisfaction au sujet de l'ensemble des mesures ainsi décidées par le Gouvernement, sur proposition du ministère des affaires étrangères.

L'examen du problème des rémunérations des agents en service à l'étranger offre à votre commission des affaires étrangères un autre motif de satisfaction dans la mesure où le projet de budget qui lui est soumis permet de constater que l'administration a pris en considération la situation particulièrement défavorable qui est celle des personnels d'exécution des postes à l'étranger — en d'autres termes ce sont les agents contractuels — en renouvelant, à ce titre, l'inscription d'une dotation de 1 million de francs déjà réalisée dans le budget en cours.

Ce crédit doit, en effet, permettre d'appliquer normalement les dispositions statutaires régissant les personnels contractuels des postes diplomatiques et consulaires en ce qui concerne les majorations de traitement après trois années de service dans le même poste ainsi que les indemnités de fin de contrat.

Je souligne à cette occasion que le ministre des affaires étrangères étudie actuellement — comme votre commission des affaires étrangères l'a demandé à différentes reprises — les modalités d'une refonte complète du statut des agents contractuels en poste à l'étranger, refonte que le nouveau régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs rend encore plus urgente et plus nécessaire.

Un autre sujet qui touche de près nos agents en poste à l'étranger est celui de leurs conditions d'habitation.

Pour les dépenses de loyer des postes à l'étranger, un ajustement de crédit de 500.000 francs a été inscrit dans le budget de 1967.

Il convient de souligner tout particulièrement, à cette occasion, l'importance primordiale que présente pour les agents en poste à l'étranger la politique entreprise par le ministère des affaires étrangères depuis quelques années et qui tend à la réalisation de programmes de logements de fonction sous la double forme : d'une part, de la location directe par l'Etat de logements qui sont mis à la disposition des personnels intéressés ; d'autre part, de l'acquisition ou de la construction de logements ; jusqu'à la fin de l'année 1965, ce programme a porté essentiellement sur des opérations immobilières poursuivies dans les pays d'Afrique et d'Asie insuffisamment équipés pour permettre aux agents du ministère des affaires étrangères qui y sont affectés de se loger par leurs propres moyens dans des conditions relativement normales.

Les personnels bénéficiaires voient, en contrepartie des facilités qui leur sont ainsi accordées, leurs émoluments réduits de 12 p. 100, cette retenue faisant l'objet d'un reversement au Trésor.

Or, les très grandes difficultés de logement rencontrées dans les pays d'Afrique et d'Asie, difficultés qui sont à l'origine de l'intervention directe de l'administration dans ce domaine, ont eu tendance à se généraliser au cours de ces dernières années en raison : soit d'une hausse brutale et imprévue des prix des loyers consécutive à une nouvelle orientation des politiques locales dans le secteur du logement ; soit de l'élévation continue du niveau de vie dans certains pays.

Il en est ainsi, par exemple, aux Etats-Unis où les loyers sont souvent calculés en vue d'un amortissement de la construction en moins de dix ans, au taux de 1 p. 100 par mois du prix de cette construction.

Une telle situation conduit les agents à consacrer aux charges de logement des sommes qui représentent bien souvent plus du tiers de leurs traitements et qui, de ce fait, dépassent manifestement leurs possibilités financières.

Le ministère des affaires étrangères a estimé indispensable, dans ces conditions, de ne plus limiter aux seuls postes d'Afrique et d'Asie, la politique d'acquisition, de construction ou de location de logements de fonction, les crédits correspondants devant désormais être affectés en priorité à la couverture des besoins les plus évidents et les plus pressants, quelle que soit la situation géographique du poste intéressé.

La situation des agents concernés se trouvera ainsi sensiblement améliorée.

A ce propos, et en nous en félicitant également bien que son montant nous paraisse un peu limité, nous avons noté l'inscription, au rang des opérations en capital, d'une autorisation de programme de 2 millions de francs destinée à l'acquisition de logements de fonction à l'étranger.

Demeurent, par contre, sans solution — et nous le regrettons une fois de plus — deux problèmes sur lesquels nous avons attiré votre attention, monsieur le ministre, et celle de M. le ministre des affaires économiques et des finances, et même du secrétaire d'Etat aux finances de l'époque. Je regrette d'ailleurs, une fois de plus, qu'un représentant du ministère des finances ne siège pas au banc du Gouvernement quand est discuté le budget des affaires étrangères.

Nous regrettons que les indemnités pour frais de représentation des chefs de postes consulaires, lesquels ont de lourdes tâches de contact et de rayonnement, n'aient pas été étendues cette année, si ce n'est pour quatre postes. Je me suis laissé dire qu'un cinquième poste serait probablement pourvu en 1967 ; néanmoins, ces dotations ne me paraissent pas encore suffisantes.

Il y a aussi cette vieille question qui fait rire de temps en temps, tant au sein du département des affaires étrangères qu'au sein de l'Assemblée : la mise à la disposition des chefs de mission diplomatiques d'un véhicule officiel avec chauffeur.

Monsieur le ministre, je persiste à croire que puisque le préfet ou le sous-préfet ont cette voiture à leur disposition — je suis orfèvre en la matière, faisant partie du corps préfectoral — il est déplorable que les ambassadeurs ne soient pas pourvus de ce modeste moyen de déplacement et aussi de rayonnement qu'est actuellement la voiture avec chauffeur.

En ce qui concerne plus directement les questions de personnel et de recrutement en 1966, nous avons quelques raisons d'être satisfaits, puisque onze anciens élèves de l'école nationale d'administration, parmi lesquels figure le major — si je ne me trompe c'est la deuxième fois depuis la fondation de l'E. N. A. que le major de promotion opte pour un poste au ministère des affaires étrangères — ont choisi de faire carrière dans ce département ministériel et ont pris place dans les effectifs de ce ministère. Dix anciens élèves de l'E. N. A. seulement y étaient entrés en 1965. En voici un de plus ; espérons que l'exemple donné par le major cette année sera suivi, sinon l'année prochaine, au moins au cours des années suivantes et qu'en tout cas il en sera définitivement terminé avec l'espèce de décote dont souffrait le ministère des affaires étrangères parmi les grands corps de l'Etat, en raison de certains retards d'avancement que nous connaissons bien, monsieur le ministre.

Le tour extérieur, qui permet à deux ou trois secrétaires adjoints ou agents supérieurs choisis parmi les meilleurs d'accéder au grade de secrétaire, complète les normes du recrutement annuel fixé à une quinzaine d'agents.

Ce chiffre peut paraître faible au regard des effectifs actuels des corps des conseillers et secrétaires et des ministres qui sont respectivement de 689 et 142. Il répond néanmoins au désir exprimé à maintes reprises par le Gouvernement de réduire, dans un avenir qui ne soit pas trop lointain, le nombre des fonctionnaires de la catégorie supérieure.

Cette limitation du recrutement dans le corps des conseillers et secrétaires devra normalement s'accompagner d'une augmentation des places mises au concours pour le cadre des secrétaires adjoints des affaires étrangères.

En 1966, l'avancement est resté la préoccupation majeure de l'administration.

Le problème ne s'est pas posé pour les corps de catégorie B. En revanche, dans le corps des conseillers et secrétaires, la situation s'est révélée plus mauvaise que ne le laissaient entrevoir les prévisions pessimistes faites en 1965.

Cinq conseillers de première classe sur 146 proposables ont été nommés au grade de ministre, trois promotions pourront sans doute prendre place d'ici à la fin de l'année. Dans le meilleur des cas le pourcentage des promus ne dépassera pas 5,4 p. 100.

Cinq promotions à la première classe de conseiller ont été faites au cours de l'année sur 187 proposables, soit un pourcentage de 2,7 p. 100. Si l'on tient compte du fait que, parmi les cinq promus, figuraient deux agents admis dans l'année à faire valoir leurs droits à la retraite et trois agents en position de détachement, on peut en conclure que pas une seule vraie place d'avancement n'a été offerte dans ce cadre.

Trente-quatre promotions de secrétaires à conseillers de deuxième classe ont été réalisées sur la base d'un forfait d'avancement accordé par le ministère des finances.

Le pourcentage des promus par rapport aux proposés se monte à 21 p. 100.

Si l'on peut légitimement espérer pour 1967 le maintien des normes actuelles de recrutement et une amélioration de la situation des effectifs dans les corps actifs de catégorie B, seules des modifications de structure peuvent apporter un remède efficace à un état de choses préjudiciable aux fonctionnaires du cadre A des affaires étrangères.

Depuis 1963 un nouveau statut est en voie d'élaboration ; il prévoit l'alignement sur les conditions générales du statut des administrateurs civils.

Ce n'est qu'à partir de 1971 que le nombre des départs par mises à la retraite se révélera suffisant pour assurer la régularité de l'avancement. Il ne serait pas concevable que d'ici là les fonctionnaires des affaires étrangères fissent l'objet, par rapport à leurs collègues des autres administrations, d'une discrimination que rien ne justifie.

D'autre part, votre commission des affaires étrangères continue à se préoccuper de la situation, très défavorable, faite à nombre d'agents entrés au département après la guerre par la voie du cadre latéral.

Parmi ceux qui ont été recrutés à un grade de début, l'avancement se révèle anormalement lent. Nous admettons que les titres de guerre ne peuvent pas être déterminants pour l'avancement ; ils devraient cependant, à valeur professionnelle égale, être pris en considération.

En ce qui concerne la sécurité des représentations de la France à l'étranger, auxquelles a fait allusion M. Lepeu, la commission des affaires étrangères reconnaît l'effort qui a été fait par le Gouvernement cette année en inscrivant un crédit de 3 millions de francs pour 1967, destiné au renforcement et à l'amélioration de la sécurité des postes. Nous en sommes d'autant plus satisfaits que, depuis 1963, date à laquelle une somme de 4 millions de francs avait été inscrite, mais réduite à 1.500.000 francs à la suite de mesures d'économies, rien n'avait été fait dans ce domaine.

J'en arrive à la seconde partie de mon avis : les questions de presse et d'information.

Les crédits qui seront consacrés en 1967 au financement des actions de presse et d'information passeront globalement de 25 millions à 27 millions de francs, soit une majoration de 8 p. 100. Il s'agit là, certes, de la part du Gouvernement d'un nouvel effort d'adaptation aux nécessités de notre époque. Néanmoins, cet effort nous paraît insuffisant, et je vous dirai pourquoi dans un instant.

Les crédits supplémentaires prévus pour 1967 seront affectés à la poursuite du recrutement de personnel spécialisé en vue de compléter progressivement la structure des services de presse et d'information des postes, à l'octroi de moyens supplémentaires destinés à l'amélioration et au développement de notre action d'information, c'est-à-dire : production d'informations écrites et audio-visuelles, invitations de journalistes étrangers, matériels de réception de l'agence France-Presse.

Nous sommes malheureusement obligés de constater que les mesures envisagées pour l'an prochain au bénéfice des actions de presse et d'information laissent une fois de plus sans solution, en dépit des observations formulées en 1965 sur ce point, le problème des émissions de l'O. R. T. F. vers l'étranger.

Indépendamment, en effet, des activités qui sont actuellement financées dans ce domaine au moyen de la dotation de 10 millions de francs qui figure au budget des affaires étrangères, il eût été souhaitable d'envisager le lancement, en 1967, du programme complémentaire destiné à l'Amérique latine, à l'Europe de l'Est, au Moyen-Orient et à l'Afrique.

De plus, s'imposait l'inscription au budget de l'an prochain des crédits pour rétablir certaines émissions supprimées, telles que les émissions en yiddish, les cours de français, ainsi que pour faire face aux augmentations normales de personnel et de frais techniques. Il aurait fallu, en réalité, une somme de 3 millions de francs pour financer le programme complémentaire prévu pour 1967, plus 800.000 francs pour financer le coût de la prise en charge par le ministère des affaires étrangères du relais de France-Inter sur l'Afrique précédemment financé par l'O. R. T. F.

Nous avons donc un déficit sur les actions, que nous estimons prioritaires, de 3.800.000 francs pour le budget de 1967. Or le V^e plan d'équipement et de productivité prévoyait en annexe un programme d'investissements intéressant quatre centres émetteurs de radiodiffusion à vocation internationale.

En effet, si les moyens d'émission vers l'étranger dont dispose l'O. R. T. F. sur le territoire national constituent un

ensemble homogène et qualifié, plusieurs régions du globe demeurent cependant difficiles à atteindre en raison des conditions de propagation des ondes sur certains parcours. Les dimensions du terrain utilisé par l'O. R. T. F. à Allouis et Issoudun ne permettent plus d'implanter d'antennes nouvelles capables de rayonner dans toutes les directions souhaitables.

Les quatre centres prévus comprennent trois relais et un centre annexe, un relais en Guyane, un relais en Nouvelle-Calédonie, un relais en Côte française des Somalis — qui sera peut-être remis en question — et un centre annexe, qui sera construit dans le Languedoc et sera destiné à renforcer les possibilités d'action des émetteurs d'Allouis-Issoudun, le total des investissements envisagés se montant à 232 millions et les dépenses d'exploitation correspondant à ces nouveaux émetteurs étant chiffrées approximativement à 27 millions de francs en année pleine.

Telles sont les perspectives fournies par le V^e plan. Cependant — et votre commission des affaires étrangères tient à insister sur ce point — ces opérations d'équipement n'auront d'intérêt que si les émissions d'origine sont suffisantes en qualité et surtout en quantité.

Si la qualité des émissions d'origine peut, à l'issue de l'effort d'adaptation poursuivi depuis de longs mois, être considérée comme suffisante, en revanche, dans la plupart des cas, la durée de ces émissions est absolument insuffisante pour asseoir une politique de relais.

Le centre émetteur d'Allouis-Issoudun, même en tenant compte des servitudes de maintenance, serait capable d'assurer la diffusion de 460 heures/fréquences par jour. Or depuis le 1^{er} juillet 1966 il n'assure que 77 heures. Cet outil fonctionne donc à 17 p. 100 de ses possibilités. Encore faut-il préciser que, dans ce chiffre, sont incluses les heures d'émission de la direction de la radiodiffusion à destination des territoires d'outre-mer et les heures d'émission de caractère technique dont la direction de l'équipement assume la charge.

Une utilisation rationnelle du potentiel existant impliquerait la diffusion quotidienne de 250 à 300 heures/fréquences d'émissions. Des estimations relatives à une telle exploitation ont fait ressortir qu'elle correspondrait à un budget annuel de l'ordre de 40 millions de francs.

Voilà la question primordiale à régler car il serait inutile d'investir 232 millions de francs dans trois relais et un centre annexe si, auparavant, on n'était disposé à investir 40 millions de francs pour assurer un plein emploi des émetteurs existants.

L'exemple fourni par toutes les grandes nations, sans exception, manifeste l'extrême importance accordée aux ondes courtes. Le fait que la Grande-Bretagne, par exemple, consacre annuellement un volume de crédits dix fois supérieur à celui que la France réserve à ce mode d'action constitue un indice révélateur. Un passé assez récent a d'ailleurs manifesté l'importance que revêt une infrastructure radiophonique éprouvée en cas de dégradation de la situation internationale. La France, sur ce plan, n'occupe que le dix-septième rang parmi les pays diffusant des émissions radiophoniques à destination de l'étranger, avec 110 heures 40 minutes de programmes par semaine. D'ailleurs, dans mon avis écrit n° 2096, figure la liste des pays classés avant la France, parmi lesquels figurent la Corée du Nord, Cuba et même le Portugal.

Avant de conclure, je veux, monsieur le ministre, au nom de la commission des affaires étrangères, exprimer le souhait que soit rapidement créée une agence française de télévision dont les éléments constitutifs pourraient être l'agence France-Presse et l'office de radiodiffusion et de télévision française. Cette agence pourrait fournir régulièrement aux télévisions étrangères, toutes les semaines d'abord, et quotidiennement ensuite, des informations françaises et européennes différentes des informations anglaises et américaines. Dans ce domaine l'agence *United Press* et l'agence américaine *Visnews* ont un quasi-monopole.

Rappelons que les Allemands viennent de faire un effort cette année en offrant gratuitement à certains pays du tiers monde des informations télévisées. Le gouvernement allemand a constitué à cet effet une société d'économie mixte à laquelle participent les chaînes de télévision allemande.

La commission des affaires étrangères s'est enfin préoccupée du fonctionnement de l'agence France Presse. Elle ne possède que des informations fragmentaires sur la situation de l'agence dans le monde. Très bonne dans certains pays et en particulier en Asie, il semble qu'elle ait tendance à se dégrader en Afrique noire et dans les pays arabes, en raison de l'effort

financier particulier consenti par les agences américaines. La commission vous demande, monsieur le ministre, de vous mettre d'accord avec votre collègue de l'information, de bien vouloir venir devant elle pour lui exposer le problème de l'agence France-Presse à l'étranger et les solutions qui pourraient être trouvées pour lui permettre de mener à bien sa mission.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter le budget du département des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Roux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations culturelles. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. Claude Roux, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Lepeu, au nom de la commission des finances, a rapporté devant vous les crédits affectés aux services diplomatiques proprement dits.

J'ai, quant à moi, l'honneur de rapporter les crédits inscrits au titre des relations culturelles et de la coopération technique.

En volume, ces crédits représentent 42 p. 100 de l'ensemble des dotations du ministère des affaires étrangères. C'est dire que notre action culturelle et de coopération technique constitue un élément important de notre présence dans le monde.

Le montant de ces dotations budgétaires pour 1967 s'élève à environ 798 millions de francs. Son augmentation réelle est de 6,9 p. 100 par rapport à l'année 1966.

Si nous examinons la structure de ce budget, nous constatons le transfert d'une somme de 147 millions de francs environ provenant du budget des affaires algériennes. Cette opération marque le souci du Gouvernement d'arriver, par paliers, à une unité budgétaire; elle est la conséquence logique des nouvelles structures gouvernementales puisque, depuis janvier 1966, est amorcé le regroupement des services de coopération sous l'autorité du ministre des affaires étrangères.

Je voudrais, avec vous, mesurer le chemin parcouru depuis la discussion du budget précédent et examiner surtout si les orientations générales définies par le comité d'études pour l'expansion culturelle et technique et acceptées par le Parlement sont toujours observées.

Nous avons souhaité que soit définie une politique de coopération pour l'ensemble du monde. Nous avons également souhaité que, dans la mesure du possible, on pratique une redéploiement géographique. Il ne s'agit certes pas de desserrer brutalement les liens qui nous attachent aux pays d'Afrique d'ancienne obédience française mais, selon votre propre expression, monsieur le ministre, il fallait réserver les augmentations de crédit aux autres pays.

Or, si l'on considère ce budget, le redéploiement géographique de notre coopération est encore lent. Certes, le plan d'expansion tel qu'il a été défini est respecté. En ce qui concerne les heures notamment — et je m'en réjouis — le pourcentage de couverture dépasse 100 p. 100 puisqu'il atteint, je crois, 108 p. 100. Il en est de même de nos dépenses relatives à l'enseignement, dont le pourcentage de couverture atteint presque 100 p. 100.

Mais si l'on examine l'impact géographique de tous ces efforts, on constate que les trois pays d'Afrique du Nord — Maroc, Algérie, Tunisie — et les trois pays de l'ancienne Indochine française — Laos, Camodge, Sud-Vietnam — absorbent, à eux seuls, 423 millions de francs sur un total d'environ 798 millions de francs, c'est-à-dire plus de la moitié de l'ensemble de nos moyens budgétaires.

Je sais qu'un effort considérable a été accompli pour reprendre pied en Amérique du Sud. Les lycées de Lima et de Santiago-du-Chili constituent à cet égard de belles réalisations. Le lycée de Bogota ainsi que celui de Montevideo, très bien tenus également, sont en cours d'agrandissement. Le lycée de Sao Paulo, dû à l'initiative de la colonie française, est lui aussi remarquable. Parlout les Alliances françaises sont vivantes et prospères. Au Moyen-Orient nous avons repris notre place. Grâce à la mission laïque française, aux écoles religieuses catholiques, à l'alliance israélite universelle, que ce soit en Iran, en Afghanistan, en Syrie, au Liban, en Jordanie, en Egypte, voire en Abyssinie, notre rayonnement culturel est exceptionnel.

Avec les pays de l'Est, de récents accords culturels permettent de bien augurer de l'avenir et il semble que ce soit là une porte entr'ouverte sur de fructueux échanges. De tous les pays du

monde, les demandes affluent pour que nous mettions à la disposition des universités étrangères des professeurs, des lecteurs, ou que nous accordions des bourses aux étudiants. Dans tous les lycées français, et nous l'avons constaté, les demandes d'admission sont supérieures aux places disponibles. Tout cela montre que la France joue à nouveau son rôle dans le monde et que notre action, sur le plan culturel et sur le plan de la coopération technique, a véritablement un caractère universel.

Mais si je me réjouis de ce renouveau, je dois cependant faire quelques réserves.

Ma première observation vise les statistiques relatives au nombre des élèves auditeurs de l'Alliance française.

Ces statistiques ne doivent pas faire illusion. J'ai constaté, en effet, que dans certains pays d'Amérique du Sud, plus de 90 p. 100 des élèves qui suivent les cours de langue française sont des jeunes filles ou des jeunes femmes désireuses de parfaire leur culture française. Mais j'aurais souhaité que cet engouement soit partagé par les jeunes garçons. La culture purement littéraire, à notre époque, ne suffit pas, et c'est pourquoi je pense que nous aurions intérêt à accentuer la diffusion de nos connaissances techniques et scientifiques pour attirer les jeunes.

Deuxième observation : c'est, certes, une fort bonne chose que de vouloir être présents partout, en Afrique, en Asie, aux Indes et en Amérique. Mais que cela ne nous fasse pas négliger pour autant la jeunesse de l'Europe. Car, tandis que nous dépensons des sommes importantes pour diffuser notre langue et notre civilisation aux quatre coins du monde, nous reculons en influence en Europe même. C'est ainsi qu'en Italie, par exemple, il résulte de certains sondages que les jeunes Italiens choisissent de préférence l'anglais comme première langue alors que jusqu'à présent, vous le savez, c'était le français qui dominait.

Il est vrai que le nombre de bourses que nous accordons aux Italiens est ridicule. Pour tout le Sud de l'Italie, c'est une somme de 100.000 lires, c'est-à-dire 840 francs nouveaux, qui est allouée à notre conseiller culturel pour des bourses.

Pour l'ensemble de l'Italie, nous n'accordons que 328 mensualités de 480 francs et notre service culturel auprès du Saint-Siège se voit attribuer des crédits pour 5 bourses : 3 bourses entières et 25 mensualités d'été, alors que Rome est un centre extraordinaire de rayonnement et qu'un nombre de plus en plus grands d'auditeurs fréquentent le centre culturel de Saint-Louis-des-Français.

Quand on compare ces sommes à ce que nous offrons aux Marocains, plus de 1.400 bourses, nous avons des raisons de redouter que nous ne fassions fausse route et que, dans l'Europe nouvelle qui se bâtit, le français ne soit plus la langue commune.

Il est de mon devoir de rapporteur de tirer la sonnette d'alarme.

En fait, s'agissant des pays d'Europe tels que l'Italie ou l'Espagne, qui sont nos proches voisins, il faudrait, je pense, procéder à des échanges massifs de jeunes dans le même esprit que celui qui a été à la base de la création de l'office franco-allemand de la jeunesse.

Cela déborde évidemment, me direz-vous, le cadre de la direction générale des affaires culturelles et de son budget et tendrait en partie à relever du ministère de la jeunesse et des sports. Mais, à mon sens, la culture et la coopération forment un tout. Peu importe, en conséquence, de savoir sur quel budget seront imputées ces dépenses. L'essentiel est de vouloir le faire.

Ma troisième observation concerne la francophonie.

Si nous apprécions le nouvel élan qui est donné à notre coopération avec le Canada, j'aurais aimé que, dans le même esprit, qui est de donner la priorité aux rameaux de notre souche, on fasse un effort pour les originaires de l'île Maurice, l'île de France, qui sont maintenant particulièrement nombreux à s'installer à Durban en Afrique du Sud.

Et, puisque nous sommes sur ce terrain de la francophonie, permettez-moi aussi simplement de vous demander — et mon collègue M. Deniau insistera certainement plus longuement que moi sur ce point — quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne cette communauté francophone dont le président Bourguiba, le président Senghor et le président Hamani Diori avaient pris l'initiative ?

Autre observation : Comment, me direz-vous, tout faire à la fois alors que l'enveloppe budgétaire est fixée une fois pour toutes ?

A cette objection, je répondrai que nous pouvons, en grande partie, équilibrer nos dépenses par nos recettes. La plupart de nos lycées à l'étranger y parviennent, la direction générale des affaires culturelles prenant, il est vrai, à sa charge le traitement des professeurs détachés. Mais j'aurais souhaité que cette formule, équitable et qui soulage le contribuable français, fût étendue aux pays d'ancienne obédience française. Je constate que l'effort dans ce domaine, s'il est réel, est encore timide.

Je voudrais aussi faire quelques réserves sur notre politique immobilière.

Ces dernières années, nous avons fait un effort méritoire. J'ai pu constater que les dépenses afférentes à ce chapitre étaient, somme toute, raisonnables. Il est vrai que, dans plusieurs cas, le terrain était offert par l'Etat, et c'est ainsi que le Shah d'Iran a offert le terrain sur lequel a été édifié le magnifique lycée Razzi que vous avez inauguré récemment, monsieur le ministre, et que le gouvernement argentin a offert le terrain de Buenos-Aires. Le coût total de ces constructions est évidemment inférieur de moitié au moins à ce qu'il serait en France. Il est vrai aussi que, dans certains pays, les servitudes climatiques sont moins rudes que chez nous. Mais c'est parce que la seule formule valable est d'être propriétaire de ce qu'on édifie qu'on souhaiterait la voir se généraliser. Il n'est pas d'une saine politique financière de dépenser, comme nous l'avons fait à Milan, des sommes considérables en loyers et travaux d'aménagement pour des immeubles qui ne nous appartiennent pas.

Un autre aspect, mes chers collègues, de notre rayonnement est la coopération technique. En créant une direction de la coopération technique, le Gouvernement semble vouloir procéder à une réorganisation des services de la coopération technique jusque-là partagés entre le ministère des affaires étrangères, le ministère de la coopération et le ministère des finances.

Cette réforme est évidemment nécessaire. Mais elle me paraît encore incomplète et je souhaite qu'elle soit poursuivie.

Nous notons avec satisfaction le développement de la coopération technique. Là aussi le redéploiement géographique est salutaire.

Je veux, à ce propos, dire combien j'ai apprécié les réalisations dans le domaine de la formation professionnelle. Grâce à la collaboration des industries mécaniques et de l'électricité de France, les centres de formation de Bogota, de Lima, de Santiago-du-Chili, d'Asuncion au Paraguay sont vraiment des modèles du genre. Ils constituent assurément une des formes d'aide les moins coûteuses pour le contribuable français mais les plus efficaces et les plus appréciées des gouvernements étrangers. Ils permettent, sur le plan humain, de donner un métier qualifié, en peu de temps, à des jeunes gens qui sont ainsi assurés de trouver un emploi rémunérateur.

J'ai constaté également avec plaisir que nous avons dépassé le stade de la coopération purement technique pour accéder à la coopération scientifique avec des pays tels que l'Argentine ou certaines universités du Brésil. J'aurais vivement souhaité que se développe encore cette forme de coopération.

Voilà pourquoi nous devons nous lancer plus hardiment dans la connaissance des civilisations étrangères, comme la civilisation hispanique ou la civilisation portugaise.

Dans mon rapport écrit, j'ai consacré un chapitre aux bureaux d'études, qui constituent un outil très commode pour la mise en œuvre de la coopération technique. C'est là une procédure d'une grande souplesse. Mais il faut se garder de certains abus. Aussi demanderai-je un contrôle plus étroit. Je sais que le ministère des affaires étrangères en est conscient. Par conséquent, je lui fais confiance.

Avant de terminer, je ferai une remarque d'ordre général et qui a trait au contrôle du Parlement sur les dépenses publiques.

Dans sa dernière conférence de presse, le général de Gaulle a clairement expliqué le rôle de la majorité, qui est de collaborer avec le Gouvernement et de le contrôler. A cet égard, je me plais à dire que j'ai trouvé en vous, monsieur le ministre, un esprit de coopération cordial et efficace.

Je voudrais aussi remercier tout particulièrement M. Basdevant, directeur général des affaires culturelles, et ses collaborateurs. Partout à l'étranger j'ai apprécié la compétence et le dévouement de nos conseillers culturels et de nos conseillers de coopération. C'est certainement une tâche très exaltante que

tous accomplissent, car ils participent directement à cette extraordinaire renaissance de la France qui se manifeste depuis quelques années.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous demande, mes chers collègues, au nom de votre commission des finances, d'adopter les crédits des relations culturelles et de la coopération technique. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, dans la succession des rapports qui analysent, au nom de diverses commissions, les crédits affectés au prochain exercice de votre département, je suis, une fois de plus, appelé à exprimer l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale.

Je tiens, d'emblée, à vous dire combien ses membres se sont déclarés satisfaits de l'œuvre que vous poursuivez. Ils en savent tout l'intérêt et souhaitent qu'elle évolue le plus heureusement possible au cours des prochaines années.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit, pour vous et vos services, de diffuser, de mieux faire connaître la langue française, la culture et les arts de notre pays, de former dans le monde des cadres imprégnés de nos techniques économiques et scientifiques.

Unanimentement, quelle que soit leur appartenance politique, mes collègues commissaires ont été d'accord sur la nécessité de poursuivre cette action. Ils ont cependant souligné, comme vient de le faire M. Roux, que les crédits mis à votre disposition ne suivaient pas avec suffisamment de fidélité les prévisions du deuxième plan d'expansion culturelle de la France. Si, par exemple, pour les bourses, la couverture est de 108 p. 100, ce qui est remarquable, et de 98 p. 100 pour l'enseignement, ce qui n'est pas si mal, elle n'est que de 75 p. 100 pour l'action culturelle et de 68 p. 100 pour les échanges artistiques. Cependant il serait injuste de se montrer pessimiste, car les crédits prévus pour 1967 permettront sans aucun doute la poursuite de votre œuvre d'expansion, telle que nous la souhaitons.

Il est réconfortant de lire les articles publiés par M. Marc Blancpain dans la *Revue des deux-mondes* des 1^{er} et 15 décembre 1965. Si notre langue est moins répandue qu'en 1914, elle l'est bien plus qu'en 1939, déclare-t-il. Et, se référant à un article du *Times* du 31 mars 1954, il ajoute que presque partout dans le monde la soif de l'instruction française augmente.

Puis se référant cette fois à un article publié en 1957 dans la *Revue des deux-mondes*, M. Blancpain précise : « Chaque année nous apporte la preuve d'un raffermissement du français et de sa remontée. A mon avis, 1950 a marqué le creux de la vague. Depuis lors, notre langue remonte la pente, regagne une part de son crédit, se réinstalle, derrière l'anglais, comme langue d'usage universel. »

Mais un autre passage est digne de retenir notre attention : « On nous accuse souvent à l'étranger d'impérialisme culturel. Bien des gens évitent de venir à nous par crainte de passer pour nos clients ou nos créatures. » Nous devons nous pénétrer de l'intérêt qu'il y a à suivre ces conseils. Laissons toujours à la spontanéité, à l'esprit d'initiative et de liberté, au désintéressement, qui ont fait dans le passé le merveilleux rayonnement de la France, la part la plus grande.

Dans le rapport écrit que, suivant la tradition, j'ai déposé sur le bureau de l'Assemblée, sous le numéro 2080, j'ai pu, grâce à la collaboration des services de votre direction générale des affaires culturelles et techniques, des services de la coopération et du secrétariat de notre commission des affaires culturelles, rassembler une documentation aussi complète que possible sur les moyens et les méthodes mis en œuvre pour parvenir au but recherché. Je n'y insisterai donc pas.

Je voudrais cependant, dans le court laps de temps qui m'est imparti, faire ressortir certains points que je classerai sous deux rubriques : ce qui existe, ce qui devrait exister.

Parmi ce qui existe, notons d'abord avec satisfaction des initiatives en direction du Canada, de l'Europe centrale et de l'Europe orientale. De récents accords culturels montrent à l'évidence les progrès que nous avons obtenus et que nous devons encore intensifier, spécialement en Pologne, en Tchéco-

slovaquie, en Bulgarie et en Yougoslavie. Une attention soutenue a porté sur l'Amérique du Sud, l'Inde, le Japon. Un effort de pénétration culturelle a été réalisé à Ceylan et au Pakistan. De même, des efforts importants en faveur du français sont accomplis dans les pays africains de langue anglaise que sont l'Ouganda et la Zambie.

Nos établissements français se modernisent, s'adaptent, se développent et nombreux sont ceux qui mériteraient à cet égard d'être cités. Certaines réalisations ont d'ailleurs été évoquées par les rapporteurs précédents, telles celles de Barcelone, de Téhéran, de Buenos Aires, de Madrid ou la reconstruction du lycée de Kaboul, etc.

Nos instituts et centres culturels sont mieux dotés en équipements divers. Une accentuation des efforts est constatée dans le domaine scientifique : création de postes de conseillers techniques, envoi de missions plus nombreuses, attributions de bourses en nombre plus important, etc.

Un progrès matériel certain s'accompagne d'un effort courageux en matière de personnel enseignant, tant français que formé sur place. Il convient surtout de noter avec satisfaction, une fois de plus, l'augmentation constante du nombre des jeunes du contingent qui sont appelés à contribuer à l'action culturelle et technique. Ils étaient 1.500 en 1965, ils ont été 2.500 en 1966 et ils seront 2.900 en 1967.

Je n'insisterai pas sur vos moyens habituels d'action : le livre, la radio, le film, les méthodes audio-visuelles, les tournées artistiques, théâtrales, les expositions. L'excellent document établi chaque année par la direction générale des affaires culturelles et techniques fait d'ailleurs parfaitement le point de la question et nous renseigne avec précision.

Ainsi, la France a pris et continue à prendre conscience de ses devoirs dans cette mission importante de rayonnement. Mais est-ce suffisant, et l'objectif poursuivi — faire connaître et aimer la France — est-il et peut-il être atteint par les seuls procédés que j'ai évoqués et par la seule action officielle ?

C'est ici que j'en viens au deuxième point de mon exposé : ce qui serait peut-être souhaitable.

L'objectif recherché peut-il être atteint par les seuls procédés que j'ai évoqués ? Je n'en suis pas persuadé, et cela me conduit à appeler votre attention sur certaines actions menées par les collectivités locales, d'un intérêt moral évident mais aussi d'un intérêt matériel et financier.

C'est ainsi que le rayonnement de la France peut utilement être servi par une politique de rapprochement de communes étrangères et de communes françaises, par une politique de jumelage, de villes associées, de villes partenaires, de villes sœurs, sous le patronage du conseil des communes d'Europe ou d'autres organismes.

Mais d'autres manifestations ne sont pas moins utiles, encore qu'elles soient moins connues, moins diffusées et, par là, moins répandues. Elles répondraient pourtant, et de manière efficace, aux préoccupations qui sont les vôtres.

Vous ne m'en voudrez donc pas si je fais état, comme devant la commission des affaires culturelles, de l'action menée par la ville de Nancy. Cette ville, que vous connaissez bien, a fêté cette année, avec la Lorraine, le bicentenaire de son rattachement à la France.

Cette région, trop longtemps considérée comme un champ de bataille, comme un lieu d'affrontement, se veut désormais délibérément lieu de rencontre, d'amitié et de paix. Nancy a pris un certain nombre d'initiatives qui méritent d'être soulignées.

C'est ainsi que ma ville possède un centre universitaire européen, qui reçoit chaque année de nombreux étudiants du monde entier, lesquels se familiarisent là avec la langue et la culture françaises. Nancy participe donc à votre action.

Nancy accueille depuis quatre ans le festival international du théâtre universitaire. Il s'agit là aussi d'une action importante qui s'inscrit au premier chef au rang de celles qui reçoivent et méritent vos crédits.

Depuis un an, Nancy est le siège du centre universitaire international de formation et de recherches dramatiques. En 1966-1967, appartenant à tous les continents, quarante étudiants, sur les deux cent cinquante qui étaient candidats, vont participer aux travaux prévus.

L'été dernier, la troupe du théâtre universitaire de Nancy a joué pendant plusieurs semaines des pièces à Mexico et en Amérique du Sud.

Le théâtre municipal de la ville de Nancy s'expatrie. Il joue chaque année à Karlsruhe, à Padoue. Cette année, en septembre, il jouait au Pirée.

M. Jean Coumaros. Très bien !

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Je vous remercie de votre approbation, monsieur Coumaros.

La ville de Nancy a décidé d'offrir des bourses d'études à deux étudiants du Pirée.

M. Coumaros pourrait applaudir de nouveau, car c'est la première fois dans l'histoire des relations franco-helléniques qu'une ville de Lorraine prenait un contact culturel avec la Grèce.

Le succès a été complet et la presse en a publié des échos favorables. Les rapports officiels ont été fertiles. Plus de 5.000 spectateurs grecs ont assisté avec enthousiasme à six représentations théâtrales données par une troupe municipale française.

Ne sont-ce pas là, monsieur le ministre, des actions qui méritent votre bienveillant intérêt et votre appui ? Et ces actions ne s'inscrivent-elles pas dans la ligne de vos préoccupations les plus immédiates ?

En agissant ainsi, nous complétons et stimulons en quelque sorte l'action gouvernementale. Nous faisons connaître et aimer la France. Nous contribuons à un rapprochement des populations. Nous renforçons les bases d'une évolution pacifique et durable d'un monde en harmonieuse croissance.

Au terme de ce rapport, dans lequel j'ai voulu, très modestement, faire le point de la diffusion de la langue et de la culture françaises dans le monde, insister sur l'effort de coopération technique et de rayonnement de sa pensée entrepris par la France, je veux remercier et féliciter, au nom de notre commission, votre directeur des affaires culturelles et techniques, M. Basdevant, ses collaborateurs locaux, les responsables des divers ministères qui contribuent à cette œuvre et, bien sûr, les directeurs de nos instituts, les professeurs et autres fonctionnaires qui, dans le monde, participent à cette noble tâche.

Après avoir essayé de dégager la philosophie de votre mission en matière d'action sociale, je désire présenter quelques remarques très simples.

Je note d'abord, monsieur le ministre, l'excellente utilisation qui est faite de vos crédits. Je souhaite, au nom de notre commission des affaires culturelles, qu'ils retrouvent le rythme d'augmentation prévu dans le deuxième plan d'expansion culturelle et, si possible, aillent au-delà.

Je souhaite que nos jeunes concitoyens soient de plus en plus nombreux à accepter un service de coopération et d'enseignement dans le monde. Nous devons les orienter vers cette tâche idéale qui apporte un appui considérable à votre action.

Au nom de la commission, je tiens également à complimenter tous les organismes, personnes et groupes qui, à des titres divers, participent dans le monde au rayonnement de la France : Alliances françaises, missions confessionnelles, missions laïques, directeurs, professeurs, attachés culturels.

J'aimerais de nouveau attirer votre attention sur un dernier point, même si ce secteur ne dépend pas uniquement et essentiellement de votre responsabilité, monsieur le ministre, puisqu'il relève également du ministère de la jeunesse et des sports : j'estime que les règlements administratifs de l'Office franco-allemand de la jeunesse sont trop rigides et tatillons.

C'est là un obstacle aux buts fondamentaux de l'office dont l'efficacité serait plus grande si les règlements étaient interprétés avec plus de souplesse. N'est-il pas indispensable d'envisager cet assouplissement à un moment où, ainsi que vient de le constater M. le Président de la République, une certaine déception semble se manifester dans les relations souhaitées entre l'Allemagne et la France ? Tout doit être fait, par cet Office en particulier, en dehors de règlements par trop ridiculement respectés, pour que les jeunes de ces deux pays se connaissent, s'entendent, s'estiment et préparent les lendemains que nous espérons.

Il m'appartient maintenant, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, de souhaiter que l'Assemblée adopte le budget des affaires étrangères, budget de foi dans la mission de la France, budget d'espoir en des relations de plus en plus pacifiques entre les hommes, budget de confiance en l'amélioration de leurs conditions de vie. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, je ne reprendrai pas la description détaillée du budget des relations culturelles des affaires étrangères, qui a déjà été faite par le rapporteur spécial de la commission des finances.

Disons seulement que ce budget a été jugé satisfaisant par la commission des affaires étrangères. Il est en augmentation de 7,5 p. 100 environ sur celui de l'an dernier. Ce pourcentage est inférieur à l'augmentation globale des crédits du budget de la nation, mais il permet de suivre, dans une proportion très honorable, 90 p. 100 environ, les prévisions du plan d'expansion culturelle.

Ce budget ne marque pas, par rapport à celui de l'an dernier, une grande originalité dans la répartition de ses masses. Il n'indique pas, en particulier, de mouvements dans le sens du redéploiement, pour utiliser le terme de la commission. Je remercie mon collègue de la commission des finances qui vous l'a dit avant moi.

La priorité accordée à certains pays n'est pas discutée par la commission des affaires étrangères qui la considère non seulement comme naturelle, mais nécessaire. Mais c'est sur le mouvement et l'organisation intérieure de cette priorité que nous aurions quelques observations à présenter. Il ne doit plus être question, dans ce domaine, d'une priorité d'attributions nouvelles — vous l'avez dit l'an dernier, monsieur le ministre — et l'on doit se mouvoir dans le cadre des crédits et des personnels existants. Nous avons cependant relevé cette année d'importantes augmentations de personnels pour certains pays.

Il est également nécessaire, en ce qui concerne l'Afrique du Nord, de procéder à une redistribution des moyens et de faire un effort moins grand en matière d'attributions pour l'administration directe de la langue française et un effort plus important en faveur de l'encadrement, de la formation des professeurs et des enseignants originaires de ces pays. Bien souvent, il vaut beaucoup mieux, en effet, faire venir de ces pays des jeunes gens ou des étudiants pour les former en France plutôt que d'y envoyer de jeunes Français enseigner à des niveaux relativement bas. C'est ainsi que nous assurerons de la façon la plus ferme l'avenir de la langue et de la civilisation françaises et non pas en fournissant nous-mêmes, chaque année, les éléments indispensables au développement de l'enseignement français dans ces pays.

Comme les années précédentes, je tiens à attirer votre attention sur le caractère encore trop fragmentaire de notre effort vers le Canada, qu'il soit de langue anglaise ou de langue française. L'ensemble des personnels que nous y envoyons est actuellement inférieur à la seule augmentation de personnel que nous attribuons cette année à un seul pays d'Afrique du Nord.

Je voudrais, monsieur le ministre, car elle a été un élément de réelle satisfaction pour notre commission, vous parler de la réforme, aussi bien sur le plan gouvernemental que sur le plan des services, des structures qui administrent la coopération dans le monde entier.

Vous savez que notre commission a souhaité, avec une persévérance qui a enfin été récompensée, voir passer sous votre administration l'ensemble des services qui gèrent notre coopération technique avec les pays étrangers, en considérant que cette coopération n'était et ne pouvait être qu'un des aspects de nos relations avec ces pays. Nous avons eu satisfaction puisque le Gouvernement a, cette année, sous forme d'un secrétariat d'Etat, rattaché la coopération technique avec les pays d'Afrique au ministère des affaires étrangères en supprimant le secrétariat d'Etat aux affaires algériennes et en regroupant l'ensemble des services qui en relevaient, et créé un secrétariat d'Etat chargé de la coopération.

Cette réorganisation a été complétée, sur le plan des services, par un décret du 21 octobre 1966, qui a créé, au ministère des affaires étrangères, une direction de la coopération technique et, conjointement, une direction générale des affaires culturelles ; ces deux directions étant créées à partir d'organismes existant auparavant au sein de votre administration auxquelles ont été joints des organismes provenant de l'ancien secrétariat d'Etat aux affaires algériennes.

Nous si monsieur le ministre, qu'un mouvement si bien n'arrêtât pas et que l'ensemble des services se répartissent au sein du secrétariat

d'Etat à la coopération viennent un jour rejoindre dans des directions spécialisées dans la coopération culturelle ou technique les organes qui ont la charge de nos relations avec les autres continents.

Il est vrai cependant que sur le terrain une telle réorganisation, une telle réflexion sur nos voies et moyens ne paraissent pas encore avoir eu lieu. Il est certainement nécessaire tout d'abord que la direction de la coopération se voie procurer ses antennes propres, aussi bien sous forme d'attachés de coopération spécialisés que sous forme d'organes d'inspection.

Plusieurs milliers de Français sont actuellement dispersés dans le monde et affectés à des actions de coopération. Il est nécessaire de les visiter, de les conseiller, de les administrer par des procédés qui ne sont pas entièrement les procédés d'administration classique de votre département.

Par ailleurs, et sans que ceci soit contradictoire, il faudrait veiller, je l'avais déjà dit l'an passé, à ce que ne fassent pas les représentations spécialisées de ministères différents du vôtre dans les divers pays du monde : attachés du travail, attachés de l'agriculture, attachés atomiques, attachés scientifiques, tout le monde, finalement, fait de la coopération sous des formes variées, reçoit des missions d'experts, envoie des boursiers en France. Il y a là non seulement des doubles emplois mais des emplois multipliés à l'intérieur des pays considérés. Une prise de position très nette du Gouvernement s'impose dans ce domaine.

Dans le même esprit, il faudra reviser, un jour, cet accord de 1956 qui règle les relations de votre département avec celui des finances en ce qui concerne les attributions des conseillers commerciaux et des conseillers culturels ou de coopération pour l'administration de la coopération technique dans les pays étrangers. Il s'agit là d'un accord de type prétorien qui a divisé, de manière arbitraire, les attributions. Dans la pratique — et de nombreux membres de la commission l'ont constaté à l'occasion des missions qu'ils ont effectuées — il donne lieu à des frictions, à des difficultés et à des pertes d'énergie qui ne peuvent être réglées, fort heureusement, que par la très grande bonne volonté des différentes parties prenantes.

Je vous dirai maintenant très brièvement, puisque d'autres collègues l'ont exprimée avant moi, la satisfaction que nous éprouvons devant le développement de l'expérience lancée il y a quelques années et qui, maintenant, est devenue une véritable institution ; je veux parler de ces 2.700 hommes qui ont été envoyés, au titre du service militaire, dans cinquante-huit pays pour travailler dans le cadre de la coopération technique ou culturelle.

Sur ce point aussi, il faut veiller à une bonne dispersion des moyens : actuellement 80 p. 100 de ces jeunes gens sont répartis dans trois pays seulement. Je rappelle à cette occasion que l'esprit de cette institution, telle qu'il a été réaffirmé en juillet dernier ici même lors de la discussion de la loi sur les modalités du service national effectué en coopération, est de permettre la fourniture à des pays lointains ou de climat difficile, pour lesquels l'on ne trouve pas facilement de volontaires, des spécialistes de l'enseignement ou d'autres matières, et non pas des personnels gratuits à des pays proches de la France.

Je me félicite du nombre toujours croissant d'accords culturels que nous passons avec de nombreux pays. Nous avons signé cette année dix accords culturels, accords de coopération scientifique et technique, accords dans de nombreux domaines. Il s'agit là d'un mode devenu normal de relations avec les pays étrangers et non plus d'un mode privilégié comme c'était le cas au départ. Nous avons passé des accords de ce genre avec des pays situés sur les cinq continents et il est excellent d'inscrire ainsi dans un cadre précis nos relations avec les différents pays du monde ; il faut continuer dans cette voie.

Monsieur le ministre, j'aborde rapidement le chapitre des échanges culturels qui est moins bien doté que d'autres rubriques du budget de votre département.

Peut-être pourrait-on, dans ce domaine, prêter une plus grande attention au renouvellement de nos méthodes. Dans un très grand nombre de pays notre action culturelle devrait être fondée sur l'organisation de grandes manifestations de prestige, une par an par exemple, plutôt que sur l'envoi de quelques personnalités éminentes, de conférenciers qui ne touchent que des publics restreints et déjà acquis à la cause de la langue française. Le service des échanges culturels devrait aussi donner un éventail plus ouvert des talents de France en faisant en

sorte que ce ne soit pas toujours les mêmes qui visitent chaque année les différents pays pour y répéter, en fin de compte, un peu les mêmes choses.

Je veux également indiquer la nécessité dans ce domaine d'une réciprocité que nous demandons de nombreux pays amis.

Comme son nom l'indique, le service des échanges culturels, doit favoriser en France l'organisation des manifestations intellectuelles des pays avec lesquels nous entretenons des relations étroites. L'on estime que notre empressement sur ce point est parfois moins grand que celui que nous mettons à organiser des manifestations culturelles à l'étranger.

J'en viens à un sujet dont je vous ai déjà entretenu et qui m'est cher. Il s'agit de la défense et de l'expansion de la langue française. Devant l'Assemblée générale des Nations unies vous avez fait récemment une déclaration que je citerai afin qu'elle soit entendue dans cette enceinte.

« J'ajoute », disiez-vous, « que, dans ce tableau, nous ne pouvons, nous Français, omettre de prendre très sérieusement en considération tout ce qui touche à l'usage de la langue française dans ce grand forum international. Nous considérons que, compte tenu des décisions prises à ce sujet dès l'origine quant à nos langues de travail, compte tenu de la multiplication des nations francophones, la situation qui s'est développée n'est en aucune façon satisfaisante, même si certains progrès ont été accomplis récemment à la demande insistante des délégations intéressées. Beaucoup reste à faire pour revenir à une situation normale. Il est indispensable que l'effort nécessaire soit consenti. »

J'ai été très heureux, monsieur le ministre, que vous teniez ces propos et que vous disiez ce que nous pensons depuis longtemps et que j'avais affirmé à cette tribune l'année dernière, au nom de la commission.

Une nécessité s'impose en effet, non seulement aux organisations internationales mais à nos fonctionnaires et à nos représentants. Dans mon rapport écrit, je rappelle un article de M. Alfred Sauvy dans lequel il s'étonne de n'avoir jamais reçu aucune instruction ou recommandation officielle concernant l'usage de la langue française dans les conférences auxquelles il a été appelé à participer. Il faut que vous systématisiez vos instructions, non seulement auprès des organismes internationaux et de vos fonctionnaires, mais également auprès des Français éminents qui, à des titres divers, se rendent à l'étranger pour intervenir dans des conférences au nom de l'une des branches de l'activité nationale.

Il n'y a pas là qu'une inquiétude. J'ai lu encore récemment dans la presse une déclaration de M. William Benton, membre du conseil exécutif de l'U. N. E. S. C. O., lequel s'étonnait de constater que la France soit le premier Etat moderne qui, délibérément, fasse de la diffusion de sa langue nationale un des principaux éléments de sa politique étrangère. Il s'étonnait également pour les regretter des difficultés, rencontrées, disait-il, de notre fait, pour la diffusion de la langue anglaise dans le monde.

Effectivement, la diffusion de la langue française constitue un élément important de notre politique internationale. Cependant je ne crois pas que ce soit la langue que nous mettons au service de notre politique ; je crois que nous mettons notre politique au service de notre langue, considérée comme le véhicule privilégié d'une civilisation dont nous sommes les dépositaires, à laquelle nous tenons et à laquelle nous accordons un caractère d'expression universelle.

Dans cet esprit, il faut se féliciter de la création, au mois de juin dernier, du haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française. Je vous remercie d'ailleurs de la réponse que vous m'avez faite lorsque je vous ai interrogé sur la position de votre département à l'égard de ce haut comité, réponse qui est extrêmement positive et favorable. Ce haut comité apporte en effet un élément de coordination, de valorisation, de diffusion des efforts accomplis par les services intéressés pour l'expansion de la langue française et non une substitution de responsabilités.

Monsieur le ministre, il a été beaucoup question, cette année — et je m'en réjouis — de francophonie et de « francité » puisque ces mots ont été employés notamment par M. le président Senghor, M. le président Bourguiba ainsi que par d'autres chefs de communautés francophones. Il s'agit là d'une prise de conscience d'une solidarité naturelle entre des pays de langue française, de pays dont le français est la langue officielle, la langue véhiculaire, ou la langue nationale.

L'on a pu considérer que le Gouvernement français gardait un certain silence devant la prise de position de représentants

éminents de la langue et de la culture françaises en dehors de nos frontières. Je ne crois pas qu'il faille reprocher au Gouvernement français sa réserve dans ce domaine. « L'on grave plus malaisément sur le marbre que sur le sable, mais les choses y restent marquées plus longtemps. »

D'autre part, je ne crois pas qu'il y ait dans cette attitude autre chose que prudence et sympathie — pour reprendre les expressions employées par M. Charbonnel devant cette Assemblée il y a peu de temps, lors de la discussion du budget de la coopération. En tout cas c'est lui-même qui nous a invités à vous demander, monsieur le ministre, de nous faire sur ce point une déclaration de caractère global sur les relations de la France avec l'ensemble des pays francophones, lui-même ne pouvant parler que des relations de la France et des pays francophones d'Afrique. Je me joins donc à mon collègue M. Roux pour vous demander ce que vous pensez de cette question.

Si nous avons quelques difficultés en matière de francophonie, je crains qu'elles se situent en fait non pas à l'échelon du gouvernement, mais à l'échelon des services et de leurs habitudes.

Les pays de langue française ne correspondent pas en effet à un classement géographique déterminé et il n'existe actuellement dans aucun ministère français ni un classement par matière ni un bureau qui s'occupe spécialement des pays de langue française ou qui s'intéresse particulièrement à ce genre de problèmes. L'on se heurte aussi à un certain nationalisme administratif qui veut que la langue française ne puisse être mieux servie que par nos administrations et leurs représentants en France et à l'étranger.

Il faudrait, dans ce domaine, avoir une vision plus large et non pas bi mais multilatérale et accepter de mettre en commun les moyens existants dans tous les pays de langue française, de façon à aboutir à une véritable coopération multilatérale aussi bien en matière de publications scientifiques par exemple, que de diffusions d'éléments culturels ou d'usage de la langue française dans les assemblées internationales, ou de fourniture de professeurs et d'enseignants dans les pays qui le demandent. Autrement dit, il faut arriver à un pool des moyens avec les autres pays de langue française et à une réflexion d'ensemble sur l'utilisation de ces moyens avec les responsables de ces pays. C'est là que se situe exactement le contenu de la francophonie en matière culturelle que nous voulons construire.

Je veux à cet égard rappeler que pour la première fois, dans son histoire, la France a reconnu l'an dernier que la langue française n'était pas son patrimoine propre et qu'elle devait partager la responsabilité de sa diffusion et de sa promotion avec un autre pays. Ce fut au moment de la signature de l'accord culturel entre la France et le Gouvernement du Québec, qui a eu lieu le 24 novembre dernier à Québec, dans le cadre des accords passés entre la France et le Canada.

Votre représentant, monsieur le ministre, l'ambassadeur de France a signé un haut instrument diplomatique, pour lequel un nom nouveau a été trouvé, l'entente, et dans le préambule duquel il est dit notamment : « Conscients des liens historiques que leur communauté d'origine, de langue et de culture a créés entre la France et le Québec... ».

Et plus loin :

« Article 1^{er}. — Le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec coopèrent étroitement à la promotion et à la diffusion de la langue française. »

Monsieur le ministre, cet acte est bilatéral. Rendez-le, je vous en prie, multilatéral. Que tous les pays de langue française participent à un tel accord !

Je ne voudrais pas terminer en répétant les déclarations du Premier ministre, M. Georges Pompidou, le 29 juin dernier sur la nécessaire coopération des pays francophones, puisque j'en ai fait la conclusion du rapport écrit que j'ai présenté au nom de la commission des affaires étrangères, mais dans le même esprit je rappellerai les paroles qu'a prononcées le Premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, chef d'une des plus importantes communautés de langue française du monde, lorsqu'il vous a harangué à l'occasion de la réception qu'il vous offrait le 29 septembre dernier à Québec :

« Derrière la France, monsieur le ministre, se profile une réalité naissante où se joue peut-être notre destin, la francophonie. Nous en avons reçu, la semaine dernière, l'un des hérauts authentiques, le président Senghor. Nous lui avons dit l'espoir que suscite en nous cette vaste communauté des

peuples de langue et de culture françaises qui est en train de prendre naissance dans quatre continents. Nous vous répétons, monsieur le ministre, l'intérêt que nous portons à la consolidation de la francité dans le monde et à son rôle civilisateur. »

Je crois que nous ne saurions mieux dire.

Je conclus en soulignant qu'il n'y a pas eu opposition, au sein de la commission des affaires étrangères, à l'adoption des crédits affectés à la direction des relations culturelles. C'est donc que nous avons considéré ce budget et sa gestion comme satisfaisants, ainsi que je l'ai précisé au début de mon exposé.

Je demande à l'Assemblée d'adopter à son tour ces crédits. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, mes premiers mots seront naturellement pour remercier MM. les rapporteurs spéciaux et rapporteurs pour avis des commissions des finances, des affaires étrangères et des affaires culturelles pour ce qu'ils ont bien voulu dire de mon budget et plus généralement des affaires de mon département ministériel et pour avoir recommandé à l'Assemblée nationale un vote positif sur les propositions que j'ai eu l'honneur de présenter.

Avant de répondre aux questions ou remarques formulées par les uns et les autres, je voudrais, selon l'habitude, consacrer cette première intervention à un exposé de caractère plus général.

Le budget qui est soumis cette année à l'approbation de l'Assemblée nationale est le dernier de la législature en cours. Il est donc tentant de chercher à faire, au moins dans une certaine mesure, un bilan de l'évolution qui s'est marquée au cours de ces cinq années, c'est-à-dire au cours de cinq exercices successifs, de 1963 à 1967, exercices dont le dernier s'étendra pour l'essentiel sur la législature suivante.

Certaines conclusions de caractère général peuvent en effet en être tirées, en particulier quant à ce qui concerne nos rapports avec les pays qui, jadis, relevaient de la souveraineté française et, plus généralement, quant à nos rapports avec les pays dits du tiers monde.

Ma première observation sera que depuis la présente année 1966, c'est-à-dire depuis la reconstitution du gouvernement qui a suivi l'élection présidentielle, tout ce qui concerne nos rapports avec les pays étrangers, quelle que soit leur origine, est de la compétence du ministère des affaires étrangères.

Depuis nombre d'années déjà, nos relations politiques avec les nouveaux Etats de l'ancienne Afrique noire française relevaient de ce département, tandis que le ministère de la coopération continuait à traiter l'ensemble des questions afférentes à l'Aide dans tous les domaines. Le secrétariat d'Etat qui a remplacé ce ministère est maintenant rattaché au Quai d'Orsay. Vous en avez adopté le budget il y a quelques jours. Il sera, l'année suivante, formellement inclus dans le budget des affaires étrangères lui-même, tandis que l'organisation de ses services sera adaptée en vue de leur intégration progressive dans une administration dont ils font désormais partie.

Pour l'Algérie, dont les rapports avec la France étaient précédemment placés sous l'autorité du Premier ministre, les adaptations de structures sont d'ores et déjà complètement réalisées. Les bureaux qui s'occupent des affaires algériennes dans les différents domaines ont trouvé leur place dans les services correspondants du ministère des affaires étrangères et le budget spécial des affaires algériennes disparaîtra le 1^{er} janvier prochain.

Ainsi, après les années de transition qui étaient indispensables, se trouvent réglées sur le plan administratif interne les dernières conséquences de l'immense mutation qui s'est appelée la décolonisation. Il en résulte, outre une amélioration de nos structures gouvernementales, le rétablissement de l'unité de gestion de nos affaires extérieures, en même temps que l'affirmation du principe essentiel que la politique de coopération est partie intégrante de la politique étrangère.

Parallèlement, et ce sera ma deuxième observation, maintenant qu'une vue d'ensemble peut être prise de cette politique

de coopération, nous voyons, au cours des cinq exercices considérés, s'opérer une évolution qui tend à établir, entre les diverses parties prenantes, un équilibre nouveau, et cette politique elle-même prendra peu à peu ce qui sera sans doute sa figure de demain.

En ce qui concerne l'Algérie, tout d'abord, après les immenses besoins apparus dans la période qui a suivi immédiatement l'indépendance, et compte tenu des engagements pris pour les trois premières années qui ont suivi les accords d'Évian, une situation plus normale a tendu progressivement à s'établir dans la perspective, comme il est dit couramment, d'un « régime de croisière », comportant une large coopération culturelle et technique. Une aide au développement substantielle, notamment dans le contexte de l'accord pétrolier, enfin le maintien d'une aide libre.

L'Afrique noire a bénéficié depuis l'origine d'un régime privilégié, lui assurant dans tous les domaines le concours qui lui était indispensable pour aborder une vie indépendante. Les crédits correspondants ont diminué au cours des derniers exercices, mais dans une proportion modeste. Il est possible, sans doute, de considérer que nous sommes parvenus à un palier et que l'aide devra être stabilisée au niveau maintenant atteint.

En ce qui concerne, par contre, le reste du monde, c'est-à-dire les pays où s'exerçait déjà auparavant dans ce domaine l'action du ministère des affaires étrangères, les crédits affectés à la coopération culturelle et technique sont en augmentation régulière et marquée. Entre les budgets de 1963 et de 1967 l'accroissement est de 44,40 p. 100 et j'espère qu'il se poursuivra au cours des exercices suivants.

Il s'agit bien entendu, dans une forte proportion, des pays d'Afrique du Nord et de l'ancienne Indochine, où nous avons jadis des responsabilités particulières. Mais il s'agit, d'autre part, d'un ensemble de nations en Amérique latine, au Moyen-Orient, dans le reste de l'Afrique, en Asie, et également en Europe. Avec toutes ces nations, nous entendons développer nos rapports culturels, qu'ils soient traditionnels ou qu'il y ait lieu de les créer de toutes pièces. Avec celles d'entre elles qui font partie du monde sous-développé, il est question, d'autre part, de l'aide économique et de la coopération technique.

Par l'ensemble de ces actions, poursuivies et développées avec continuité et avec le souci d'assurer à nos efforts en hommes et en argent le maximum d'efficacité, c'est-à-dire de rendement, nous entendons faire face à deux missions essentielles de la France.

L'une de ces missions est d'enseigner notre langue et de faire connaître notre culture et nos techniques, dans un monde qui, du fait de la transformation des rapports de forces et de nos propres vicissitudes, tendait à les ignorer ou à les tenir pour négligeables. Depuis quelques années, dans tous les domaines et dans tous les continents, un redressement évident s'est accompli, comme peuvent en témoigner tous ceux qui participent à des réunions internationales. Beaucoup reste, et restera toujours à faire. Au fil des années, l'effort devra donc être poursuivi et accru.

L'autre mission est l'aide aux pays moins favorisés, au sujet de laquelle notre pays fait incontestablement figure de pionnier, et qui répond si parfaitement à sa vocation universelle et humaine. Ici encore, nous devons poursuivre et développer. J'ai le sentiment que cet impératif est moins contesté aujourd'hui qu'il ne le fut hier, et parce qu'il est mieux accepté à mesure que s'apaisent les derniers remous de la décolonisation, et parce qu'en apparaissent progressivement d'autre part — pourquoi hésiter à le dire ? — les avantages certains dans l'ordre politique et dans l'ordre économique.

Je limiterai, mesdames, messieurs, à ces quelques remarques ce qu'en l'état actuel de la discussion je voudrais dire à propos des problèmes administratifs et financiers de mon département. Je dois en effet faire porter, comme je le disais à l'instant, l'essentiel de cette première intervention sur la politique internationale de la France, ainsi que l'usage s'en est fermement établi au cours de la législature.

Les deux dernières discussions consacrées par l'Assemblée nationale à nos affaires extérieures avaient été centrées chacune sur une question — je devrais dire sur une crise — de première importance qui alors occupait les esprits et provoquait les préoccupations. En octobre 1965 — lors du précédent débat budgétaire — il s'agissait de la crise, alors en plein développement, de la Communauté économique européenne. En avril 1966 — lors du débat sur la politique générale du Gouvernement — il s'agissait du retrait de la France de l'organisation atlantique, de ses implications et de ses conséquences.

Les temps sont maintenant bien changés. Nos soucis sont ailleurs, en admettant qu'ils se portent en ces jours sur la politique extérieure. Les critiques et les craintes parfois véhémentement exprimées à l'occasion des deux débats que je viens d'évoquer paraissent être bien loin de nos pensées. Qu'en est-il exactement de l'une et de l'autre de ces affaires ? C'est ce que je voudrais en premier lieu essayer de préciser. Je parlerai ensuite de la situation internationale en général.

La crise du Marché commun, le coup d'arrêt marqué à cette occasion dans le développement de la politique agricole européenne avaient, à l'époque — c'était le 30 juin 1965 — créé une très vive émotion et s'étaient répercutés de manière prolongée pendant toutes les campagnes politiques de la fin de l'année. Qui se les rappelle cependant et, plus encore, qui s'en soucie aujourd'hui ?

Le fameux règlement financier, dont la discussion n'avait même pas pu commencer l'an dernier, est arrêté depuis le mois de mai dernier. Les grands règlements de produits qui restaient à conclure, fruits et légumes, sucre, oléagineux, ont été terminés en juillet. A la même époque, les prix des principales denrées, après les céréales, ont été fixés. La suppression des derniers droits de douane intercommunautaires a été convenue pour le 1^{er} juillet 1968, de telle manière qu'à cette date et simultanément, le marché commun industriel et le marché commun agricole entrèrent en vigueur, avec dix-huit mois d'avance sur la date prévue par le traité de Rome. Qui aurait, lorsqu'une précédente Assemblée nationale avait, en 1957, autorisé la ratification de cet acte diplomatique, osé prédire qu'un semblable résultat serait atteint à une semblable date ?

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Qui aurait, le 1^{er} juillet 1965, prédit qu'exactement une année plus tard, cet ensemble de décisions, qui semblaient alors et pour bien longtemps hors de toute atteinte, seraient prises toutes ensemble par les six gouvernements unanimes, dans le meilleur esprit de coopération ?

Je n'hésite pas, pour ma part, à aller plus loin, en affirmant que si, au moment de la difficulté, le Gouvernement n'avait pas décidé la position franche et, l'on me permettra de dire, courageuse, qui a été la sienne et que certains alors lui ont tant reprochée, jamais un tel résultat n'aurait été obtenu dans un tel délai. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.) Nous en serions sans doute encore à Bruxelles à poursuivre interminablement une confuse négociation, et l'avenir du Marché commun paraîtrait de plus en plus incertain à mesure que passeraient les mois et que se marquerait l'impuissance.

En refusant d'accepter ce qui, dans l'esprit, dans le fond et dans la manière, était inacceptable, en assumant, comme nous en avions le devoir, la défense des vrais intérêts de l'agriculture française, en nous opposant à ce qui n'était qu'une déformation inadmissible du traité de Rome, nous n'avons pas seulement assuré l'achèvement, dans le plus court délai concevable — douze mois et deux semaines — de la politique agricole commune.

Nous avons, sur le plan des institutions et sur le plan politique, provoqué un redressement salutaire, et peut-être empêché la Communauté économique européenne de sombrer un jour dans le vide ou la paralysie. Le rôle et les pouvoirs de la commission sont maintenant bien marqués, et d'ailleurs suffisamment importants pour qu'il ne résulte pour elle, de ce retour aux réalités, aucune diminution véritable.

La règle de la majorité, présentée jadis comme une panacée, est reconnue pour ce qu'elle est, acceptable à la limite pour les décisions secondaires, inefficace et dangereuse dès que le sujet est sérieux. Bref, ayant écarté les chimères, nous nous retrouvons dans le concret, c'est-à-dire dans la vérité. Nous savons qu'il n'est de succès possible que dans la coopération, c'est-à-dire dans l'accord de tous les partenaires et leur volonté de progresser ensemble.

Les Six auront encore souvent l'occasion d'en faire l'expérience, même si les problèmes essentiels du moment ont pu, comme je l'ai dit, être heureusement réglés. Bien d'autres questions en effet restent devant eux, auxquelles le Gouvernement attache une grande importance : harmonisation fiscale, politique commune des transports, législation uniforme sur les sociétés et certains aspects du droit commercial, unification du régime des brevets, et ainsi de suite.

Le plus urgent est sans doute la poursuite de la grande négociation multilatérale engagée à Genève et que l'on appelle souvent la « négociation Kennedy ». Le Gouvernement entend, bien naturellement, que soient strictement défendus à cette occasion les intérêts de la France et du Marché commun. Il est attaché, en particulier, à ce qu'une juste réciprocité se retrouve dans les concessions de toutes les parties. Il veillera à ce qu'aucune atteinte ne soit portée à notre toute récente politique agricole. En même temps il aura le souci que les discussions aboutissent à un résultat positif, c'est-à-dire à une libéralisation effective du commerce international, faute de quoi il est à craindre que la conjoncture dans nombre de pays, et non des moindres, conduise rapidement à une résurgence du protectionnisme, ce qui ne serait de l'intérêt de personne.

La fusion des institutions communautaires demeure aussi toujours à l'ordre du jour des discussions des Six, alors que le traité par lequel elle a été décidée remonte au 8 avril 1965, et que notre Parlement en a, par une loi du 30 juin suivant, autorisé la ratification. La France avait, lors des conversations de Luxembourg, en janvier et février, qui ont mis fin à la crise du Marché commun, insisté pour une mise en place aussi rapide que possible des organismes prévus, conseil et commission. Nos partenaires se sont révélés moins pressés, et certains ont soulevé à cette occasion des problèmes particuliers qui, à ce jour, n'ont pas trouvé leur solution.

Nous pensons, pour notre part, qu'il faut dans l'avenir, contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, appliquer systématiquement le régime de la rotation entre les six États pour les postes de responsabilité dans la future commission unique. Sous cette seule condition, nous sommes prêts à prendre dès demain les décisions nécessaires.

J'ai dit que le retrait de la France de l'organisation atlantique était, à l'ouverture de la précédente session parlementaire, le sujet de beaucoup de préoccupations. La décision venait alors d'être prise par nous de quitter les commandements alliés intégrés auxquels nous participions encore, de provoquer le transfert de ces commandements hors du territoire national, de demander enfin l'évacuation des forces et des systèmes logistiques alliés, principalement américains, se trouvant en France, bref de recouvrer notre pleine souveraineté et de reprendre la responsabilité complète de notre armée et de notre défense, cela sans préjudice de la poursuite de l'Alliance atlantique, à laquelle nous participions toujours et entendions continuer à participer au-delà de 1969.

Sept mois ont passé depuis cette décision capitale. Qu'en est-il aujourd'hui, tant en ce qui concerne les mesures d'exécution qu'en ce qui concerne nos rapports avec nos alliés et les perspectives de l'alliance elle-même ?

Quant au retrait de l'O. T. A. N., nous avons toujours dit qu'il ne s'appliquait pas au Conseil permanent, lequel est de caractère politique et dont la création avait été prévue par le traité de Washington lui-même. En revanche, nous avons laissé nos partenaires libres de décider s'ils désiraient que cet organisme reste à Paris ou soit transporté ailleurs. Après des délibérations prolongées, car les avis étaient fort partagés, la conclusion vient d'être atteinte que le siège du Conseil sera fixé à Bruxelles, non loin du commandement suprême. Nous n'y avons pas fait objection. Nos amis belges en sont satisfaits et nous nous en félicitons avec eux.

La décision a, d'autre part, été prise par nos alliés d'installer en Belgique, comme je viens de le mentionner, le commandement suprême, et aux Pays-Bas le commandement Centre-Europe. Les mesures nécessaires ont été prévues pour que le transfert soit effectué à la date du 1^{er} avril 1967. De l'un et de l'autre de ces états-majors, les officiers français ont été retirés le 1^{er} juillet dernier.

Quant au budget militaire de l'O. T. A. N., nous cesserons à partir du 1^{er} janvier prochain, c'est-à-dire à la fin de l'exercice en cours, de contribuer aux dépenses des états-majors, continuant en revanche à verser notre quote-part des charges de ceux des organismes particuliers où nous demeurerons, par exemple pour ce qui concerne l'alerte aérienne ou le système du Nadge. La France cessera, d'autre part, toute participation aux travaux d'infrastructure qui seraient décidés après le 31 décembre prochain, mais versera sa part de ceux de ces travaux qui ont fait antérieurement l'objet de programmes et décisions auxquels elle avait donné son accord et qui, par conséquent, l'engagent.

Pour les bases et installations étrangères, il n'y a aucun problème pour les forces canadiennes établies sur deux aérodromes lorrains et qui seront évacuées comme prévu. Le gouvernement les États-Unis, pour sa part, a tenu à préciser qu'il n'avait pas

accepté la date du 1^{er} avril 1967. Mais toutes mesures ont été prises par lui, et commencent à s'exécuter largement, pour le repli en temps utile de ses forces terrestres, de ses avions et de ses stocks.

Il nous reste à conclure avec Washington, si celui-ci le désire, des arrangements pour permettre que continue à fonctionner l'oléoduc qui traverse notre territoire. Il pourra s'agir aussi, dans la même hypothèse, d'établir un accord pour la mise à la disposition réciproque des deux pays de facilités en temps de guerre. Mais ici nous nous sommes heurtés à une difficulté de principe, qui est la meilleure illustration des raisons pour lesquelles le Gouvernement s'est en définitive retiré de l'O. T. A. N. Cette difficulté peut être, schématiquement mais exactement, définie de la manière suivante : qui, du Gouvernement français ou du Gouvernement américain, déciderait, le moment venu, la réinstallation en France d'éléments militaires des États-Unis ? Je m'en suis d'ailleurs moi-même, il y a quelques semaines, expliqué très franchement à Washington, à l'occasion des conversations utiles et amicales que j'ai eues avec les dirigeants américains.

Il reste enfin la question des forces françaises stationnées en Allemagne. Dès le début, le Gouvernement a pris à ce sujet l'attitude la plus libérale et la plus accommodante, à savoir : que la France en tout cas, ni maintenant, ni plus tard, ne maintiendrait ses unités si Bonn ne le désirait pas, mais que si, au contraire, Bonn le demandait, elle était disposée à laisser lesdites unités dans les mêmes conditions que par le passé, c'est-à-dire en particulier sans demander aucune compensation financière. Le gouvernement fédéral ayant clairement manifesté sa volonté, des conversations se sont engagées pour régler les problèmes qui se posent du fait de la situation nouvelle.

Quant aux conditions du stationnement lui-même, qui sont traitées sur le plan bilatéral franco-allemand, aucune difficulté réelle n'existe si l'on désire aboutir, car l'accord quadripartite de 1954, qui a mis fin au régime d'occupation, est toujours valable et appliqué.

L'autre volet du diptyque est de nature plus complexe car tous les alliés sont intéressés. Ce sont les hypothèses à prévoir pour le temps de guerre, quant aux opérations et quant au commandement, pour la coopération des forces françaises avec les autres forces atlantiques. La question relève clairement de la compétence des autorités militaires. Une tentative a été faite pour provoquer à son sujet une discussion politique, en réalité, nous a-t-il semblé, pour chercher à faire, à cette occasion, rentrer la France dans le système automatique et intégré dont elle venait de se dégager. Pour le moment au moins, ce stade est dépassé, puisque la décision vient d'être prise de charger le général Lemnitzer et le général Ailleret d'entamer sans plus tarder les discussions que nous avions proposées depuis cinq mois.

Ainsi, dans l'ensemble, à travers les difficultés qui étaient inévitables et des oppositions que l'on s'explique, tout se met-il progressivement en place pour l'établissement, sur de nouvelles bases, des rapports militaires de la France avec ses alliés atlantiques et pour le rétablissement consécutif de notre pleine souveraineté. C'est un résultat capital du point de vue national et du point de vue international. Chacun le sent, chacun le sait. Certes il eût été bien préférable que de telles réformes pussent être réalisées avec nos partenaires, par accord entre tous. Cela n'a pas été possible, puisqu'aucun d'eux n'acceptait de nous suivre. Notre action, depuis si longtemps annoncée, n'aurait dû surprendre personne, même s'il est compréhensible qu'elle ait suscité les critiques de ceux qui ne pouvaient concevoir d'autre système que le système établi et l'irritation de ceux qui estimaient en subir abusivement les conséquences.

Mais, après tout, une alliance n'est pas une fin en soi. Lorsqu'elle est défensive, elle n'a d'autre objet que la sécurité de ses membres. Or on n'aperçoit pas que, de ce point de vue, nos décisions aient jamais créé le moindre sentiment de crainte, ni même que jamais personne ait prétendu sérieusement qu'elles mettaient en péril la sécurité de la France, encore moins celle du monde occidental dans son ensemble. C'est qu'en effet notre pays, en se retirant de l'O. T. A. N., n'a en rien modifié ni son effort ni son programme militaires, lesquels, l'un et l'autre, se poursuivent comme il avait été précédemment décidé.

D'autre part, chacun sait fort bien, même s'il se refuse à le reconnaître, que, pour le moment et sans doute pour longtemps, c'est l'équilibre nucléaire qui est le fondement de la paix que nous connaissons. Or les forces atomiques n'ont jamais été intégrées dans l'O. T. A. N.

Pour ce qui concerne cette organisation, la crise créée par la décision française n'est-elle pas au surplus déjà dépassée ? D'autres perspectives n'apparaissent-elles pas qui, en pratique, ont tout autant, sinon plus de conséquences, parce qu'elles

pourraient amener, elles, des changements effectifs quant à la consistance des forces conventionnelles rassemblées en Europe occidentale. Je pense naturellement aux problèmes qui sont posés par le gouvernement britannique, par le gouvernement américain, et même par le gouvernement belge, en ce qui concerne les forces militaires qu'ils entretiennent en Allemagne.

Je me garderais de porter un jugement ou de formuler des prévisions à ce sujet. On me permettra cependant de constater que le vent du changement souffle de partout, et pas seulement de Paris, que chacun semble agir en fonction de ses propres préoccupations, qu'il s'agisse de la volonté de retrouver sa souveraineté et de préserver sa liberté d'action, ou qu'il s'agisse de celle de sauvegarder ses finances et sa balance des comptes, qu'enfin, dans un cas comme dans l'autre, le sentiment ne se manifeste en aucune façon que l'Europe soit menacée dans sa sécurité.

Tout cela s'explique sans peine, si l'on veut bien admettre, ce qui est un des fondements de l'action de la France, que les situations évoluent, qu'en fait les transformations actuelles sont rapides et profondes et que, dès lors, aujourd'hui moins que jamais, l'immobilisme n'est une politique. C'est ce qui nous apparaît en particulier pour l'Europe et c'est d'ailleurs bien pourquoi l'Organisation atlantique, si elle subsiste, est vouée vraisemblablement à des transformations fondamentales dans la mesure où elle voudrait maintenant aller de pair avec l'événement.

L'Europe bouge en effet. Qui, aujourd'hui, mieux que la France, peut en témoigner, et qui, davantage qu'elle, pourrait s'en féliciter ? Certes, et malheureusement, il ne s'agit pas encore d'un mouvement qui s'amorcerait en Europe occidentale pour compléter la réussite actuelle du Marché commun par un début de coopération préfigurant une union politique.

Les efforts faits par la France depuis des années pour déclencher un mouvement en ce sens n'ont jamais, pour des raisons qui sont maintenant bien reconnues, pu déboucher sur aucune décision concrète, ni même sur aucun début de décision. Nous restons pour notre part prêts à saisir toutes les ouvertures qui pourraient apparaître dans le sens ne fût-ce que d'un commencement de coopération sur une base véritablement européenne.

En attendant, les événements marchent, notamment dans l'autre moitié de notre continent, et la France entend bien y adapter son action. Elle l'entend d'autant plus qu'elle y voit le début d'une transformation radicale des conditions que nous avons connues pendant près de vingt ans, c'est-à-dire, avec la fin de la guerre froide, la perspective d'un règlement européen durable et pacifique.

C'est un fait que, depuis deux ou trois ans, et particulièrement depuis la présente année, nos rapports avec les pays dits « socialistes » de l'Europe orientale se sont radicalement modifiés. De formels, rares et négatifs, ils sont devenus multiples, cordiaux, constructifs, et pour tout dire normaux.

Tel est le cas bien entendu, en premier lieu, avec l'Union soviétique. La visite que le Président de la République y a faite en juin dernier, et dont nous avons été heureux d'apprendre, il y a quelques jours, qu'elle sera rendue très prochainement par le président du conseil soviétique, M. Kossyguine, l'a marqué avec éclat. Elle a permis de constater et de déclarer que, de part et d'autre, on désire voir des relations nouvelles s'établir entre tous les Etats d'Europe, dans le climat de détente qui seul permettrait d'aborder utilement la discussion de leurs problèmes communs.

Il s'agit naturellement en premier lieu du problème de l'Allemagne, qui est aussi celui de la sécurité en Europe. Si les autres pays européens, et d'abord nos partenaires occidentaux, acceptent de nous suivre dans cette voie, il y aurait là quelque chose de fondamentalement nouveau, qui pourrait ouvrir la voie vers un avenir d'équilibre et de paix.

En même temps, de manière en quelque sorte corollaire, la France et la Russie sont convenues de travailler pour établir entre elles dans tous les domaines des liens de coopération, et d'abord pour ce qui concerne les échanges commerciaux, la science, la technique industrielle. La télévision en couleur est une manifestation spectaculaire de cette volonté commune. Il en est d'autres qui le sont moins, mais qui sont également importantes, qu'il s'agisse de la fabrication des automobiles, de la recherche nucléaire, des télécommunications spatiales, etc. De toutes façons nous entreprenons une œuvre de longue haleine, dont il est d'ores et déjà possible d'attendre, sur le plan économique, des résultats substantiels et dont les conséquences politiques n'ont pas besoin d'être soulignées.

Avec les autres Etats de l'Europe de l'Est la coopération économique, scientifique et technique est également en tête

de notre programme. Elle a commencé de se développer dans des conditions satisfaisantes, en dépit malheureusement d'une absence presque complète dans la plupart des cas de relations commerciales traditionnelles quelque peu substantielles.

Par ailleurs, le rétablissement de rapports effectifs avec ces pays est facilité, pour nombre d'entre eux, par des amitiés anciennes et des affinités toujours vivantes. J'ai pu moi-même m'en rendre compte directement au cours des voyages que, premier ministre des affaires étrangères de la République à le faire depuis la guerre, j'ai effectués au cours de la présente année en Roumanie, en Bulgarie, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Yougoslavie.

Les liens d'antan ont spontanément tendance à se rétablir, même si, depuis la guerre, le français a été quelque peu oublié et si, dans ce domaine, un effort vigoureux et prolongé est également indispensable. Au point de vue politique ai-je besoin d'ajouter que, si tous ces pays sont, comme il est naturel, soucieux à la fois d'affirmer leur personnalité nationale et d'entretenir avec leur grand voisin soviétique les meilleurs rapports possibles, ils sont aussi désireux de parler avec les pays occidentaux, et qu'à cet égard, la France leur paraît être un interlocuteur ou un intermédiaire particulièrement indiqué.

Ainsi tout un ensemble de relations nouvelles commencent-elles peut-être à s'ébaucher dans notre continent, qui seraient susceptibles de préfigurer ce que pourrait être l'Europe de demain, ce qu'à notre avis elle devrait être si elle entend tout à la fois établir durablement la paix à l'intérieur d'elle-même et jouer son rôle dans le monde.

Il s'agit d'une Europe largement ouverte d'un bout à l'autre, où la coopération et l'entente s'établissent progressivement, de telle sorte que les pays qui la composent puissent enfin commencer à discuter entre eux de leurs problèmes essentiels et finalement s'orienter vers leur solution. Une Europe enfin qui redeviendrait dans l'univers un élément fondamental d'équilibre et de progrès.

Même si la voie peut maintenant être considérée comme tracée, il reste bien entendu devant nous infiniment à faire. Dans notre monde immédiat en particulier, c'est-à-dire en Europe occidentale, l'on est encore loin d'avoir sur ces données essentielles des vues unanimes. Le passé des vingt, et même des vingt-cinq dernières années pèse encore d'un poids terriblement lourd chez certains. D'autres influences s'exercent fatalement par ailleurs, qui tendent à retarder le moment où prévaudront des vues et une politique véritablement européennes.

C'est dire que le temps est indispensable et qu'il en passera sans doute beaucoup avant que tous s'orientent franchement dans la direction que, pour notre part, nous croyons la bonne. En attendant la France continuera ce qu'elle a maintenant commencé de faire et qui lui paraît être de l'intérêt général autant que de son intérêt propre.

La situation générale en Europe se prête à des vues d'avenir et permet d'envisager une politique à long terme, car le temps des aventures y paraît pour le moment passé. Cette situation est en fait suffisamment stabilisée pour que l'on ait le sentiment qu'en l'état actuel, seuls des événements extérieurs seraient susceptibles de la remettre en cause. Ce n'est pas sans doute la moindre raison pour laquelle les événements d'Asie sont suivis dans notre partie du monde avec attention, sinon avec alarme.

Disant cela, je n'entends naturellement rien dramatiser. La guerre du Vietnam est, du moins pour les Vietnamiens, suffisamment dramatique pour qu'il n'en soit point besoin. Ce que j'entends simplement c'est que, alors qu'aujourd'hui seule une très grande puissance est engagée dans ce conflit qui, dès lors, reste local, il suffirait qu'une autre s'y trouve impliquée à son tour pour qu'il en aille autrement.

Pour le surplus, c'est-à-dire quant au fond, la France a assez souvent et assez clairement fait connaître sa position pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister. Elle ne voit pas à terme d'autre moyen de mettre fin à la guerre et de régler le problème vietnamien que d'en revenir à ce qu'elle avait elle-même conclu en 1954 pour arrêter les combats dans lesquels elle était alors engagée depuis tant d'années et qui, eux non plus, ne pouvaient plus conduire à rien.

Partant d'une telle position, qui exclurait pour l'avenir toute intervention du dehors soit au Sud, soit au Nord, elle ne peut pas ne pas conclure que l'initiative revient dès lors à la seule grande puissance extérieure qui se trouve à présent directement et complètement engagée dans la bataille. Elle ne peut pas non plus ne pas conclure qu'une telle évidence s'imposera à la longue ; autrement dit, qu'il finira par se créer une situation où, de part et d'autre, les belligérants seraient explicitement

ou implicitement d'accord sur les objectifs à atteindre et les conditions qu'il faut remplir pour discuter.

A partir du moment où une solution militaire est exclue, qui mettrait le vainqueur en mesure d'imposer ses conditions sans recours possible, il n'est pas d'autre perspective permettant de conduire à l'ouverture de la négociation. Force est de constater avec regret que nous n'en sommes pas encore là. Jusqu'à ce qu'il en soit ainsi, nous ne pouvons que continuer à affirmer une conviction que l'expérience de chaque jour ne fait que renforcer.

J'ai pu moi-même, tout récemment à New York, à l'Assemblée générale des Nations unies, constater l'écho que soulève dans l'opinion publique internationale la position française, telle que je viens de la rappeler et telle que j'avais eu l'occasion de l'exposer.

C'est qu'en effet dans l'univers d'aujourd'hui, alors que la décolonisation s'achève, même si ses derniers remous agitent encore une partie de l'Afrique, alors que, de ce fait, le devoir essentiel est devenu le développement des pays les moins pourvus et l'amélioration de la condition humaine, alors que le grand problème politique d'aujourd'hui et de demain est que la Chine, réapparue au rang des premières puissances, trouve sa place en Asie et dans le concert des nations, le premier souci, la première aspiration de tous les peuples est la paix.

Par les positions qu'elle prend, les exemples qu'elle a donnés, la politique qu'elle entend suivre, la France, dans cet univers, en apparaît à nouveau comme le champion. C'est la raison pour laquelle sa voix est entendue dans les grandes assemblées internationales. Elle a retrouvé son audience dès le moment où elle est apparue de nouveau fidèle à sa vocation de toujours.

C'est l'honneur de son Gouvernement d'avoir joué dans ces retrouvailles le rôle qui lui revenait. Il n'a pas d'autre espoir que de voir fonder sur la poursuite d'une telle action l'avenir de la politique extérieure de la France. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Abelin, premier orateur inscrit.

M. Pierre Abelin. Il nous est parfois reproché par M. le ministre des affaires étrangères de formuler des critiques sans énoncer des positions assez constructives.

Ces reproches me reportent à une époque à laquelle M. Couve de Murville enseignait à l'institut des sciences politiques et où je comptais parmi ses élèves. Et en l'écoutant tout à l'heure mettre l'accent sur une certaine exaltation de la défense des intérêts nationaux, sur ce qu'il appelait les réalités, l'illusion était même complète.

Eh bien, pour ne pas décevoir mon vieux maître... (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Mouvements divers.)

C'est très respectueux de se dire l'élève d'un homme qui vous a enseigné de durables vérités !

M. Henri Duvillard. Un mauvais élève ! (Sourires.)

M. Pierre Abelin. Pour ne pas décevoir mon ancien professeur, après avoir formulé nos critiques le plus clairement possible, je m'efforcerai d'être constructif et précis.

Quels doivent être les deux objectifs de la France en matière de politique étrangère ? Organiser l'Europe et contribuer à la détente.

En ce qui concerne l'organisation de l'Europe, j'ai présentes à l'esprit les récentes déclarations de M. le Président de la République qui, dans sa dernière conférence de presse, a repris les reproches qu'il énonçait habituellement sur les condamnables erreurs de ceux qui avaient préparé une certaine intégration européenne et donné trop d'importance à des accords internationaux ou à des organisations internationales telles que l'Alliance atlantique, l'O. T. A. N. et l'O. N. U.

Quel que soit le respect que l'on doit au Président de la République, ces reproches du général de Gaulle nous paraissent entachés d'un certain esprit de propagande politique et sont à nos yeux inéquitables.

Mais M. le ministre des affaires étrangères a surenchéri sur certains points.

Pour M. le Président de la République et grâce à son action, la France a reconquis son indépendance.

M. André Fanton. C'est l'évidence !

M. Pierre Abelin. Pour M. le ministre des affaires étrangères, elle a fait quelque chose de plus. Elle aurait préservé les organisations européennes. Elle aurait empêché que des discussions d'avoués ne se prolongent durant des années. Elle est dans une certaine mesure le défenseur du principe de l'unité européenne.

M. René Ribière, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Michel de Grailly. C'est exact !

M. Pierre Abelin. Sur ce plan là, nous demandons à voir.

M. André Fanton. C'est tout vu !

M. Pierre Abelin. Il suffit, en effet, de participer à n'importe quelle réunion avec nos partenaires européens pour être fléxé sur ce point.

Peut-on d'ailleurs dire que l'Euratom soit en position d'agir et de développer son programme ? Son action suppose une certaine supranationalité. Celle-ci n'étant pas acquise, les résultats escomptés — vous le savez bien — ne sont pas obtenus.

Place pour la recherche américaine !

M. René Ribière, rapporteur pour avis. On est plus Américain, en somme !

M. Pierre Abelin. Pour ce qui est de la C. E. C. A., sa commission consultative indiquait il y a quelques jours — ce n'est pas moi qui l'ai dit — que faute d'actions beaucoup plus convergentes de la part des gouvernants, l'organisme était menacé de mort.

Quant à la commission du Marché commun, M. le ministre des affaires étrangères a précisé qu'elle avait repris une place correspondant aux réalités. Mais, c'est un fait, la commission est elle-même en sursis, elle n'a plus la possibilité de soumettre des propositions importantes et, si elle y parvenait, il est évident qu'elle serait peu écoutée, la plupart des négociations ayant lieu maintenant par contacts entre représentants gouvernementaux.

M. Jean de Lipkowski. C'est conforme au traité.

M. Pierre Abelin. Le rôle moteur, qui a été à la source de tous progrès, qui nous a valu récemment encore certains accords agricoles d'une réelle importance pour la France, ne pourra plus, si les choses continuent ainsi, être assumé par la commission.

M. Jean de Lipkowski. Pourquoi ?

M. Pierre Abelin. C'est une constatation et non un procès d'intention.

Je sais bien que certains s'en félicitent. Je souhaiterais qu'ils puissent mieux se rendre compte de l'état actuel de l'Europe et plus spécialement de la situation de l'Allemagne.

C'est peu de dire que notre voisine d'outre-Rhin est déconcertée. L'état dans lequel nous avons contribué à l'enserrer lui devient insupportable. Là encore, c'est un fait. Les préoccupations de la République fédérale étaient et demeurent les suivantes : la sécurité, la construction de l'Europe inséparable d'une véritable amitié franco-allemande, la réunification des deux Allemagnes.

A mesure que les perspectives européennes se compliquent ou s'estompent, la sécurité demeurant une exigence aiguë surtout depuis que la France s'est retirée de l'O. T. A. N., nous constatons que l'aspiration à la réunification devient encore beaucoup plus pressante et que notre voisine d'outre-Rhin ne trouve pas aisément ses nouvelles orientations.

On sait à quelles difficultés a donné lieu dans le passé le concept d'Etat-nation chez les Allemands. On se souvient que dans le pays qui est maintenant notre partenaire et notre allié, le concept d'Etat et celui de nation ne se recouvraient pas exactement et que de ce déséquilibre sont nés des complexes de frustration qui ont entraîné des drames sanglants.

Si, comme le proclame le Gouvernement, toute nation a droit d'être un Etat, si chaque Etat est absolument souverain, si nous en revenons à l'Europe des Etats, l'Allemagne, mutilée d'une partie de son territoire et privée de ses ressortissants naturels, redevient l'un des pays les plus vigoureux, mais aussi l'un des plus insatisfaits du monde.

La déception qu'elle rencontre à l'Ouest grandit. Le dire, ce n'est pas énoncer une attaque contre qui ce soit. Elle ressent de plus en plus profondément la nostalgie de ses territoires

de l'Est, de ses frères séparés. Les liens de plus en plus étroits qu'elle entretient, pour partie de notre fait, avec les Etats-Unis d'Amérique, s'ils lui donnent la puissance sur le plan économique, ne peuvent pas la satisfaire entièrement sur le plan politique.

Enfin sa méfiance est telle qu'elle n'est pas disposée à prendre des positions suffisamment nettes sur le problème des frontières ou sur une renonciation à un armement atomique particulier.

Lors du colloque intitulé « Table ronde de l'Europe » qui s'est déroulé à Hambourg ces jours-ci, l'un des porte-paroles de la majorité, l'un de ceux qui exposent avec le plus de talent les thèses gouvernementales, M. Léo Hamon (Mouvements divers.) énonçait en présence de M. Jacques Baumel et de M. Christian de la Malène, un certain nombre d'idées.

M. Léo Hamon encourageait les Allemands à une réunification rapide de leur territoire et il leur déclarait que l'intégration européenne, l'intégration de la peur, empêchait cette réunification.

Il admettait donc — c'est du moins ce qui a été compris par les auditeurs — la constitution rapide d'un Etat allemand unitaire, faiblement armé et neutralisé, comprenant de 75 à 80 millions d'habitants, qui serait la troisième puissance industrielle du monde, tout en laissant entendre que la France ne pourrait pas encourir de plein fouet la concurrence de cette nation allemande et qu'ainsi la communauté devait être un jour mise en cause. Il donnait même à l'Italie le conseil de prendre les mêmes précautions.

En l'entendant, je pensais à nos agriculteurs de France pour lesquels nous avons tant combattu au cours de l'année dernière (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.*), pour lesquels nous avons même à cette tribune défendu une motion de censure, et j'imaginai combien leur sort était précaire. Magnifique résultat d'une politique conduite jusqu'à son terme !

Je sais bien que dans cette enceinte le ministre des affaires étrangères, qui est un homme très habile, ne présente pas les choses de la même manière, et je lui rends cet hommage. Mais à la suite des affirmations de certains de nos collègues, et en dernier lieu de M. Léo Hamon, on a le sentiment qu'une nouvelle carte du monde se dessinait. Celle-ci comprendrait les deux superpuissances, les Etats-Unis et la Russie soviétique, la Grande-Bretagne étant définitivement placée dans l'orbite des Etats-Unis. Barricadée dans ses frontières douanières ou associée économiquement à l'Italie et à l'Espagne dans une communauté méditerranéenne, la France n'aurait assuré qu'une indépendance théorique par la détention d'une arme de frappe. Elle éprouverait, certes, la joie orgueilleuse d'être, à côté d'une Allemagne désarmée, la seule puissance armée de l'Ouest européen et du continent. Mais elle serait conduite par la force des choses à conclure, avec le super-grand de l'Est, des accords qui, passés d'abord sur le plan technique et scientifique, seraient ensuite orientés vers des fins politiques.

Ainsi, l'une des virtualités de la politique gaulliste serait accomplie : les Anglo-Saxons hors d'Europe et l'Europe réalisée de la France jusqu'à l'Oural.

Dans ces conditions, nous n'entendrions certes plus parler de ces démocrates apatrides que sont M. Hallstein, M. Marjolin, M. Mansholt. Nous aurions gagné notre libération. La France serait indépendante de ces modes et de ces systèmes d'intégration qu'elle coordonnait après les avoir suscités.

Vous me direz que je fais au Gouvernement un procès d'intention.

M. Henri Duvillard. Oui, c'est sûr.

M. Pierre Abelin. Nullement ! Je ne suspecte pas les ministres de quelque désir de vassalité à l'Est. Je ne dis pas que leur patriotisme est défaillant. Je ne réponds pas par des attaques tendancieuses à celles qui sont souvent portées contre nous.

Mais je m'efforce, comme c'est mon devoir, de prévoir quelle pourra être la politique étrangère de la France dans quelques années et à quels résultats elle aboutira.

Ne soyez pas surpris si, sérieusement, objectivement, loyalement, nous ne sommes pas d'accord ! Mais si mon argumentation est vraiment fautive, si les conclusions auxquelles j'aboutis sont considérées comme inexactes par M. le ministre des affaires étrangères, si cette conception de l'Europe — de la France jusqu'à l'Oural — et la désintégration de la Communauté européenne ne sont vraiment pas prévisibles, que M. le ministre

me réponde, non par une boutade un peu dédaigneuse, mais en opposant à ces conclusions les positions d'avenir du Gouvernement français.

Passons, si vous le voulez bien, au deuxième volet, la détente internationale.

Dans ce domaine, les initiatives du pouvoir sont spectaculaires : voyage du général de Gaulle en U. R. S. S., nombreux déplacements de M. Couve de Murville dans les pays de l'Est, discours de Phnom-Penh.

J'accorde moins d'importance au voyage en France de sa Majesté le roi du Népal, quoique des déclarations de portée internationale aient été prononcées à l'issue d'un dîner officiel.

M. Christian de la Malène. Ce n'est pas très aimable pour sa Majesté le roi du Népal.

M. Pierre Abelin. Une détente pourrait être obtenue, tout d'abord, dans nos relations avec nos alliés.

M. le ministre des affaires étrangères a parié tout à l'heure de conversations amicales. Je note cependant que si nous nous référons au dernier passage de la conférence de presse du chef de l'Etat, la détente à l'Ouest ne paraît pas compter parmi nos objectifs. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

Les Allemands n'auraient pas respecté l'esprit du traité qui nous unit à eux. Ils auraient utilisé le préambule que nous avions admis à l'époque de telle manière que ce traité aurait perdu de sa substance. Autrement dit, ils se seraient placés dans un des cercles de l'enfer de Dante.

La Grande-Bretagne est toujours accusée d'allégeance à l'égard des Etats-Unis : autre cercle d'enfer. Le problème de fond reste posé de notre entente avec les Anglais.

Notre allié américain n'a pas suivi, en Extrême-Orient, les conseils que nous lui avons donnés avec une amicale bienveillance. Il serait ainsi responsable de la continuation d'un odieux conflit — terme employé récemment par une bouche tout à fait officielle — et il se trouve mis en accusation par nous, en toutes circonstances, devant l'opinion mondiale.

Je note, pour être objectif, un facteur en faveur de la politique gouvernementale : la commission européenne ne s'est pas vu retirer le mandat qui lui avait été confié de conduire la négociation Kennedy. Je ne suis pas certain qu'elle soit encore en mesure de le faire.

Peut-être me direz-vous, là aussi, que c'est un procès d'intention. J'admets donc que cette commission peut engager cette négociation.

Je me permets, monsieur le ministre des affaires étrangères, de vous poser une question. Pensez-vous que notre diplomatie soit sur le plan mondial vraiment positive, c'est-à-dire qu'elle puisse contribuer à hâter le retour à la paix que nous souhaitons de la façon la plus ardente ? Pour préparer la paix, il faut croire à sa possibilité. Or, le général de Gaulle nous l'a dit lui-même, il ne croit pas qu'une paix soit possible dans un avenir prévisible.

M. le président de la commission des affaires étrangères et M. le général Gallois nous présentent les raisons de ce pessimisme dans le numéro d'octobre de la revue *Réalités*.

M. Maurice Schumann écrit : « Les Chinois ne peuvent pas plus accepter la disparition du gouvernement communiste au Nord que les Etats-Unis ne peuvent accepter l'installation d'un gouvernement communiste au Sud ».

Le général Gallois, qui n'est pas suspect d'hostilité au pouvoir, développe ainsi sa pensée : « Les Etats-Unis ne peuvent pas perdre la guerre. Ils redoutent qu'un échec au Viet-Nam ne condamne la politique de coexistence pacifique. Si demain l'Amérique renonçait à la lutte et négociait un compromis, la preuve serait donnée de la fragilité du support accordé par les Etats-Unis aux Etats menacés par la pression communiste. En Asie, les uns, comme l'Inde et le Japon, mettraient immédiatement à exécution le projet qu'ils nourrissent depuis longtemps d'assurer leur sécurité par la possession d'un arsenal nucléaire national et la politique de non-prolifération à laquelle s'accroche toujours Washington s'effondrerait ; les autres, incapables de suivre les grands Etats asiatiques dans la voie de l'atome, passeraient probablement dans l'autre clan et c'est tout l'édifice économique et militaire patiemment construit à la périphérie du Pacifique qui vacillerait. »

Si l'on considère comme valable le jugement du général Gallois, on se rend bien compte que nous sommes placés devant

un problème tout à fait redoutable. Il ne suffit pas de donner au monde, à commencer par nos alliés, des leçons de bonne conduite sur un ton qui peut, de toute évidence, leur apparaître surprenant, mais il faut aussi contribuer à dégager un certain nombre de solutions pour sortir le monde de l'impasse dans laquelle il se trouve présentement.

Nous ne devrions pas nous en tenir aux conférences de presse, aux déclarations à la tribune faites sur le ton du magister ; nous devrions beaucoup plus pratiquer la diplomatie secrète, celle qui, par tous moyens, en relation avec d'autres pays, doit saisir toute occasion favorable pour contribuer à la détente et, si possible, préparer la paix.

Après des prises de position aussi publiques, constamment exprimées par la France, sur la responsabilité exclusive des États-Unis dans la prolongation du conflit, le *partnership* prôné par le président Kennedy n'est même plus une virtualité.

Mais, dans le même temps, notre influence sur l'autre camp ne paraît pas grandir. Le discours de Fom-Penh a été largement reproduit par la presse chinoise et vous savez que notre politique réputée colonialiste a été attaquée encore tout récemment par les journaux de Pékin à l'occasion du voyage du général de Gaulle à Djibouti.

En vérité, quel que soit le soutien psychologique que nous apportions à l'action de la Chine au Vietnam, nous sacrifions la nouvelle amitié franco-chinoise à une plus ancienne amitié franco-russe et Mao Tsé-Toung le sait bien.

Enfin, me direz-vous, voici un élément positif ! Nos liens sont resserrés avec l'U. R. S. S. et certaines démocraties populaires de l'Est européen. Je dirai que, sur ce point, nous approuvons la position du Gouvernement, comme je le faisais tout à l'heure, en parlant du mandat confié à la commission européenne pour la négociation Kennedy. Nous nous félicitons de cette position, d'autant plus que le Gouvernement français n'est pas le premier à rechercher une politique de détente avec l'Est, qu'à des époques, qui ne sont pas lointaines, la Grande-Bretagne a développé des efforts extrêmement importants dans ce sens et qu'après l'affaire de Cuba le président Kennedy a pris des initiatives qui ne semblaient pas appréciées alors par le Gouvernement français. Celui-ci estimait que l'U. R. S. S. devrait tout d'abord faire preuve de sa volonté de coopération.

C'est l'époque à laquelle nous voulions montrer à la République fédérale allemande que nous étions son meilleur soutien. Cela faisait suite à des déplacements glorieux en République fédérale. Dans une certaine mesure, nos attitudes durcissaient alors celles de nos voisins d'outre-Rhin.

Je formulerais une deuxième remarque. Il convient que cette action en direction de l'Est donne des résultats positifs. Nous aussi, monsieur le ministre des affaires étrangères, nous voulons des réalités et pas seulement l'énoncé d'un programme...

M. André Fenton. Il n'y a pas longtemps !

M. Pierre Abelin. ... en vue d'instaurer un monde meilleur.

C'est ainsi que je préciserai encore davantage nos positions. Le problème de l'Europe et celui de nos relations avec les deux États super-grands nous paraissent complémentaires.

Je ne reviendrai pas sur notre désir de voir modifier profondément l'état d'esprit européen et de voir redonner vie aux organes communautaires, dont la plupart ne sont plus en état d'agir, ainsi que je l'ai souligné.

Certes, comme M. le ministre des affaires étrangères, nous voudrions voir se développer des politiques communautaires, mais nous souhaitons que la France prenne beaucoup plus d'initiatives comme cela a été fait dans un autre temps.

Nous voudrions voir se constituer des unités puissantes pour la recherche scientifique et technique alors que nous perdons constamment et très vite du terrain par rapport à l'U. R. S. S. et aux États-Unis.

Notre opinion a été maintes fois exprimée et je crois qu'elle est de moins en moins appréciée par le Gouvernement.

Mais il est quatre points sur lesquels nous pourrions peut-être nous mettre d'accord.

Ces quatre points, je vais vous demander la permission de les énumérer.

Le premier concerne l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen aux conditions prévues par le

traité de Rome, sans nous refuser aux périodes de transition jugées indispensables et tout en reconnaissant que notre vicille alliée a un problème monétaire à surmonter. Une déclaration du Président de la République sur ce point aurait été, elle, tout à fait positive.

En deuxième lieu, il importe que nous procédions, en accord avec d'autres pays européens, à des études préalables à une force européenne de défense dont l'institution serait grandement facilitée par l'admission de la Grande-Bretagne dans la communauté.

En troisième lieu, des consultations devraient être conduites sur le plan européen en vue de préciser quels devraient être à la fois la stratégie et les moyens d'action utilisés dans le cadre atlantique. Si des positions convergentes étaient prises par plusieurs pays européens, nous serions conduits, revenant sur la méthode actuelle, à cette interdépendance qui est la forme nouvelle de l'indépendance et nous pourrions dire avec autorité aux Américains qu'ils ne doivent pas être les seuls à garder une indépendance totale de décision et de moyens dans le domaine atomique.

Oh ! certes, nous avons entendu, à l'époque, jeter beaucoup de suspicion sur ce que pourrait être une négociation Kennedy. Eh bien ! si la communauté économique européenne n'avait pas existé, il n'y aurait pas maintenant de négociation Kennedy et j'imagine que vous en êtes d'accord. De même la création d'une communauté politique européenne permettrait l'ouverture de négociations plus positives avec les États-Unis d'Amérique sur un domaine essentiel qui est celui de la défense.

En quatrième lieu, il convient de mener à bien des actions communautaires de rapprochement avec l'Est européen en engageant tout d'abord des actions de large portée sur le plan économique. Pour ce faire, la commission de Bruxelles devrait se voir confier dès que possible, conformément au traité de Rome, le soin de négocier des accords commerciaux avec les pays de l'Est, ce qui constituerait un excellent prélude à des négociations politiques, préparant notamment, à terme, la réunification des deux Allemagnes, sous réserve que la République fédérale adopte des positions réalistes sur la question des frontières et renonce aussi à produire un armement atomique.

De plus en plus la coopération avec l'Est devrait revêtir des formes multilatérales. A de larges accords économiques et politiques entre nos pays européens seraient tout naturellement associés l'U. R. S. S. et les États-Unis d'Amérique. La participation de ces deux grandes puissances garantirait la stabilité desdits accords et serait plus avantageuse pour l'Europe que des négociations bilatérales auxquelles elles seront de plus en plus incitées.

Chimère ! direz-vous. Certes, cette politique impliquerait un changement de climat et, je le répète, la conviction que l'interdépendance est supérieure à l'indépendance théorique. Nier ce fait fondamental n'est pas aller dans le vent de l'histoire, mais se préparer à des lendemains d'une extrême cruauté.

M. Pierre Lebrun, ancien secrétaire de la C. G. T. et admirateur convaincu de la politique extérieure de la France, disait l'autre jour que cette politique était approuvée par un très grand nombre de Français.

Nous sommes certains, pour notre part, que si le Gouvernement nous disait ce soir : « Je suis d'accord pour faciliter l'admission de la Grande-Bretagne au Marché commun... »

M. Henri Duvillard. Cela ne dépend pas de nous !

M. Pierre Abelin. « ... je suis d'accord pour faciliter cette admission et je prendrai éventuellement une initiative en ce sens, après en avoir pris d'autres qui allaient dans un autre sens ; je suis favorable à la création d'une force européenne de défense, car il est impossible que nous maintenions indéfiniment une force autonome et nous ne pouvons pas encourager, nous Français, une prolifération des armes atomiques ; je suis en faveur d'une stratégie atlantique donnant à l'Europe de l'Ouest la part que lui vaudrait une véritable communauté politique que je m'efforcerais de faciliter ; j'estime, moi Gouvernement français, que des négociations conduites de façon communautaire avec l'Est européen et auxquelles seraient associés les deux grands seraient plus avantageuses que des négociations conduites par l'Allemagne fédérale d'une part et la France de l'autre », alors je crois sincèrement, monsieur le ministre, qu'une large majorité de Français serait très favorable à cette attitude.

M. René Ribière, rapporteur pour avis. Ils n'aiment pas les Anglais !

M. Pierre Abelin. Ils n'aiment pas les Anglais, dites-vous ? C'est aller loin !

Vous en êtes encore à l'époque de Nelson !

Une large majorité de Français approuverait cette position et un grand espoir naîtrait.

Il est grand temps de changer de cap. La Grande-Bretagne se rapproche vite de l'Europe et vous ne niez pas qu'elle déclare accepter les finalités politiques de cette organisation.

Un large fraction de la jeunesse allemande ne s'en est pas encore beaucoup éloignée.

L'U. R. S. S. et les Etats-Unis n'ont pas encore tiré les conséquences du vacuum européen pour conclure des accords entre eux en passant sur ce que nous pourrions appeler les intérêts propres de l'Europe de l'Ouest.

M. Henri Duvillard. Que faisiez-vous sous la IV^e République !

M. Pierre Abelin. Si la V^e République signifiait seulement, mon cher collègue, le respect de la Constitution et une forme mieux assurée de la stabilité ministérielle, beaucoup de démocrates qui siègent sur ces bancs n'en contesteraient ni le bien-fondé ni les méthodes.

Il faut passer le concept de la République avant un numéro d'ordre.

Mais si, par contre, le régime conduit la France, sous le vocable de la grandeur, à l'appauvrissement par rapport aux grands, à la médiocrité technique par comparaison avec eux et même avec certains de nos voisins immédiats, au nationalisme malthusien, à la dépendance politique à l'égard du super-grand de l'Est, et à la dépendance économique à l'égard du super-grand de l'Ouest, eh bien ! de même que M. le ministre des affaires étrangères nous disait que c'était l'honneur du Gouvernement d'avoir proclamé son désir de paix, nous dirons que c'est notre honneur, que de nous être attiré des critiques injustes, d'avoir affronté la propagande officielle, d'avoir su

résister à des pressions innombrables pour tracer inlassablement et d'une manière que nous croyons tout à fait réaliste, les voix du progrès et de la paix. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1967 (n° 2044) ; (Rapport n° 2050 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Affaires étrangères (suite) :

Affaires étrangères. (Annexe n° 2, M. Lepage, rapporteur spécial ; avis n° 2096 de M. René Ribière (affaires étrangères) et M. Jacques Mer (Algérie), au nom de la commission des affaires étrangères.)

Relations culturelles et coopération technique. (Annexe n° 3, M. Roux, rapporteur spécial ; avis n° 2080 de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2096 de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale.

RENÉ MASSON.